

ALLIER

CORRECTIONNELLE DE MONTLUÇON
Ex-poilu, Muller corrigé
celui qui traitait ses enfants
de petits « boches »

Le tribunal le condamne à 10 francs avec sursis et félicitations

Montluçon, 28 juin (par téléphone de notre correspondant particulier). — Le tribunal correctionnel de Montluçon, présidé par M. L. de la Roche, a jugé ce matin, à 10 heures, un nommé Muller, ex-poilu, accusé de coups et blessures envers ses enfants, qu'il traitait de petits « boches ».

Le tribunal le condamne à 10 francs avec sursis et félicitations. — Pour défaut de carnet anthropométrique; Durjan, condamné à 25 francs d'amende.

Elise Petit, 19 ans, sans profession ni domicile fixe, était venue chez des parents à Montluçon, pour chercher du travail dans notre ville. N'en ayant pas trouvé, elle partit dans la Loire, en emportant un manteau d'une valeur de 125 francs, et une paire de chaussures. Poursuivie par deux de ses parents, elle fut arrêtée par M. L. de la Roche, à Montluçon, et condamnée à trois mois de prison avec sursis.

Le sieur Dubois, 22 ans, manoeuvre, à Montluçon, occupé de moitié avec un camarade de la commune de Saint-Genès, de la Ville-Gozet. Le 14 mai dernier, Dubois quittait son ami emportant à celui-ci une casquette, une paire de souliers et son vélo.

Le réparateur en compagnie des gendarmes qui avaient été découvrir dans les environs. Huit mois de prison. — Le sieur Chapot, 19 ans, placé comme domestique dans une ferme de Donnat, n'accepta pas la remontrance de son patron, et lui fit répondre par deux coups de tripe. Il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Mécontent d'entendre constamment ses enfants traités de boches, M. Muller, 37 ans, ouvrier à l'usine de Montluçon, qui a fait vaillamment son devoir pendant la guerre, frappa Barbier, d'un violent coup de poing. Muller fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Le président exprima le regret que la loi l'oblige à lui infliger cette peine. Quant au plaignant il fut verbalement admonesté par le président qui l'avertit d'avoir à modérer ses expressions et ne pas prononcer le mot « boche » à tort et à travers. Le public applaudit.

Le tribunal condamne à 200 francs d'amende, aux doubles décimes de l'impôt, un employé de la commune de Montluçon, M. Perrot, 38 ans, représentant les droits fraudés et prononce en outre la confiscation du matériel des transports estimé à 18.000 francs environ, condamnation portée contre les Docks et voiles ferrées de Montluçon par deux coups de tripe. M. Perrot fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Mécontent d'acquiescer l'impôt relatif aux transports pendant les années 1918, 1919 et 1920. Pendant quinze jours, du 8 au 22 juillet 1922, le maire de Montluçon restera déposé au secrétariat de la mairie, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les réclamations des intéressés.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

Pendant quinze jours, du 8 au 22 juillet 1922, le maire de Montluçon restera déposé au secrétariat de la mairie, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les réclamations des intéressés.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet de construction, par M. Feuillat, propriétaire à Nevers, d'un mur de soutènement sur la rive gauche du ruisseau de la Motte, qui borde et coupe le boulevard de la République, 60, au territoire de la commune de Nevers.

NIÈVRE

Le Cardinal Dubois est venu passer deux journées dans le Morvan
Un marchand italien qui se livrait au trafic de l'or est condamné à six mois de prison

Le Tribunal a tenu une audience solennelle par sa session dans ses fonctions de M. P. Louis-Charles, juge-suppléant à Saint-Amand.

Le Tribunal a tenu une audience solennelle par sa session dans ses fonctions de M. P. Louis-Charles, juge-suppléant à Saint-Amand. — Louis Delator, âgé de 28 ans, originaire du Loiret, manoeuvre, actuellement détenu, est poursuivi pour vol d'un passereau et d'une bicyclette au préjudice de M. Fournier, demeurant à Courtes-Barres.

L'inculpé reconnaît le fait qui lui est reproché et comme il a déjà encouru un certain nombre de condamnations et que de mauvais renseignements ont été donnés sur son compte, il est condamné à 6 mois de prison.

— Jean Bergougnoux, âgé de 61 ans, cultivateur à Chezal-Benoît est poursuivi pour des actes immoraux. — Après les débats qui ont eu lieu à huis-clos et la plaidoirie de M. H. Mallard le Tribunal le condamne à 6 mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende.

— Gênero Bulcardi, âgé de 31 ans, sujet Italien, marchand d'effets ambulants et Marie Aubard, femme Barillet, âgée de 46 ans, ménagère à Melant, sont inculpés d'avoir trafiqué sur la monnaie d'or. Le premier inculpé qui vendait des coupures d'étoffe consentait à une diminution de moitié de son prix.

Après le réquisitoire du Procureur de la République et un éloquent plaidoyer de M. Mallard, le Tribunal a condamné Bulcardi, par défaut, à 6 mois d'emprisonnement et 5.000 fr. d'amende et la dame Barillet à 48 heures de prison avec sursis et solidairement aux dépens.

— Jean Brandon, 59 ans, roulier à La Chapelle-Fugon, qui à la suite d'une observation sur conduite de ses allées étrangères, a été gradé de gendarmerie de La Guerche, a été condamné à 100 francs d'amende.

— Laurent Lebas, 28 ans, citoyen suisse, maçon de porcs, demeurant actuellement à Saint-Amand qui fut poursuivi pour infraction à un arrêté d'expulsion, est condamné à 50 fr. d'amende. L'audience est levée.

BOURGES
A LA CORRECTIONNELLE
Audience du 28 juin
— Jean-Baptiste Lamouidière, de Tame-Saint-1, 1 mois de prison et 300 francs d'amende pour ivresse.

— Louis Rondel, 6 jours de prison et 10 fr. d'amende pour ivresse. — Louis Delcroix, terrassier, à Bourges, 1 mois de prison pour coups.

— Pour moutillage de lait, Mme Bergeron, domestique chez M. Cabrade, à Gionne, 300 fr. d'amende. — M. Claude Gressin, 15 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende, même motif.

— Léonie Bourdin, 48 ans, ménagère, rue des Châtaignes, 17, a été condamnée à 15 jours de prison avec sursis pour escroqueries au préjudice de divers commerçants. — La dénomination de « PUBLICITE » sera accordée, le jeudi 29 juin courant, à une démonstration de ces machines, par un opérateur parisien. Les personnes désireuses de se documenter sur ces appareils, de se rendre compte de leur fonctionnement et des services qu'elles peuvent rendre partout, ou en effectuer journellement ces calculs quelconques, sont priées de bien vouloir en aviser l'OFFICE NIVERNAIS DE PUBLICITE, le 28, avant midi.

La démonstration, qui sera faite, aura lieu absolument sans engagement de leur part, et simplement à titre d'information.

INAUGURATION DU JARDIN DE LA RUE DE DUN
Jeudi 29 juin à 17 heures, inauguration officielle du nouveau jardin public de la rue de Dun avec concours de la musique militaire du 95^e régiment d'infanterie.

À 21 heures, au même jardin, concert par la Musique municipale. — Gaieté d'épargne. — Il a été versé, au cours de la séance de Bourges, et dans ses succursales, pendant les séances du 28 et 29, 37.267 fr. ; il a été remboursé pendant les mêmes séances, 17.249 fr. 70.

Lycée de jeunes filles de Bourges. — Baccalauréat (Philosophie). — Ont été reçus : Miles Morin, Marguerite Rouffet, France Chambon, Renée Lacombe, Marcelle Moreau.

Vol. — Un portefeuille contenant 120 francs, a été volé à Mme Gilly, revendeuse. On recherche l'auteur du vol. — Naisances. — Georges Knopp, 16, rue d'Auxois.

Décès. — Agathe Baronnat, veuve Chabral, 62 ans, cuisinière, cours Roussel ; — Charles Dumazal, retraité, 62 ans, avenue Jean-Jaures ; — Alexandre Guillemin, femme Dafon, 33 ans, rue Vieille-Saint-Ambrois.

Le temps. — Température : minima + 10° ; maxima + 23°. Pression barométrique : 762 m/m. Temps probable : Température assez élevée. Tendances orageuses. (Communiqué de M. l'abbé Moreau, directeur de l'Observatoire de Bourges).

UNE VISITE AUX STANDS DE L'EXPOSITION
Une maison dont la réputation n'est plus à faire, c'est la Maison Bonneville, de Dun-sur-Auron, qui doit sa grande renommée à la perfection de son travail, tant dans la construction de ses charnières bissores, que dans ses coupe-racines, seaux à bœufs, etc. etc. etc. Les époux Lacharme, qui nient avoir insulté et menacé leur patron, s'expliquèrent devant le tribunal correctionnel.

IMPY
Gaieté d'épargne. — Séance du 25 juin : versements : 11.090 francs ; remboursements : 4.269 fr. 65.

LUZY
Accident. — M. Verrier, 43 ans, mécanicien à Luzy, procéda vendredi à l'essai d'une automobile qu'il avait réparée, lorsque, par suite de l'éclatement de deux pneus, la voiture capota.

CHER

La jeune parricide de Gien s'est constituée prisonnière à la gendarmerie d'Orléans
A Châlette, au cours d'une rixe entre ouvriers italiens l'un d'eux est blessé

La jeune Marcelle Nonblancha, porteuse de pain, à Gien, qui s'était enfuie après avoir tué son père d'un coup de couteau, ainsi que Paris-Centre l'a relaté avant-hier, s'est constituée prisonnière à la gendarmerie d'Orléans.

Interrogé sur les motifs qui l'ont poussé à accomplir son crime, elle a déclaré qu'elle avait frappé son père parce que celui-ci lui avait fait de vives remontrances au sujet de sa conduite. — La jeune criminelle a été maintenue en état d'arrestation et ses premiers aveux ont été consignés.

ORLEANS
QUARANTE INGENIEURS DES VOIES A ORLEANS
Quarante ingénieurs appartenant à tous les réseaux français ont quitté Paris à destination d'Orléans dans un train spécial pour exprimer un appareil qui, adapté à une locomotive, permet de ralentir ou d'accroître à volonté, les trains sans l'intervention du mécanicien.

CHASSE A TIR DU GIBIER D'EAU
Les arrêts préfectoraux des 5 août et 21 décembre 1921, relatifs à l'ouverture et à la fermeture de la chasse dans le Loiret, ont maintenu en vigueur les dispositions de l'arrêté réglementaire permanent du 1^{er} août 1913, en ce qui concerne la chasse à tir du gibier d'eau.

En conséquence, celle-ci sera permise, dans le département du Loiret, à partir du 14 juillet prochain, sous les réserves mentionnées à l'article 3 de l'arrêté réglementaire sus-rappelé de 1913, sur la police de la chasse.

BRIARE
L'INSTALLATION DE L'ELECTRICITE A BRIARE
Le Maire de Briare invite ses administrés à assister à une conférence publique qui sera faite par M. Druin, ingénieur de la Compagnie Edison, le 2 juillet, à 14 heures, à la mairie, sur le projet d'installation de l'électricité à Briare.

Le même jour, M. Druin se rendra à Ouzon à 16 heures, et à Bonny, à 17 heures 30, pour y faire une causerie conférence sur le même projet.

SAONE-LOIRE
AUXERRE
A LA CORRECTIONNELLE
Le tribunal renvoie à vendredi matin 9 heures, le prononcé de son jugement dans la poursuite intentée contre le lieutenant Durvaux, ancien gestionnaire de la Coopérative d'Auxerre, et le curé parisien Corbeau.

Le tribunal n'est pas en état, composé de la même manière que précédemment, M. Franchi, juge suppléant, siège aujourd'hui à l'audience correctionnelle d'Avallon.

— Marcel Hermentier, 21 ans, ouvrier électricien à Auxerre, rue Docteur-Labosse, a été arrêté à la suite des plaintes de voisins, l'accusant de sévices graves sur son ami le nommé Perrot, né Claude Dufour, âgé de deux ans de plus que lui.

Coup de théâtre à l'audience. Toute secouée par un tremblement nerveux qui l'empêcha de parler, la femme Perrot, née Claude Dufour, âgée de deux ans de plus que lui.

La faculté, la victime, le ministère public étant d'accord pour réduire aux justes proportions d'une correction simple, Hermentier en est quitte avec six jours de prison et la loi de suris.

Une baobanche du 31 printemps, la dame Emma Brulé, née Midant, originaire d'Amay-sur-Serein, arrêta rue Saint-Pol, par l'agent Nicolle, l'outragée et a fait rébellion.

La dame Brulé proteste et jure que M. Nicolle l'a piquée au poignet à l'aide d'une saignée à injection hypodermique. Cette histoire provient tout bonnement des illusions d'optique dont la belle avinée était la victime ce jour-là.

La dame Brulé est échaudée de 25 francs d'amende.

IVRESSE ET ESCROQUERIE
Lundi à 18 heures, un nommé Ernest Moreau, 35 ans, journalier à Bassou, réformé de guerre à 45 % pour tuberculose, a été ramassé place Charles-Surigué, Moreau, en complet état d'ivresse, simulait des attaques d'épilepsie pour épouvanter les passants.

Recidiviste de l'ivresse, cet individu a déjà subi trois condamnations pour ce délit. Il avait reçu, le matin même, 30 francs de l'œuvre des tuberculeux et il en avait employé la moitié à boire.

LES PARFUMS TENTATEURS
Les odeurs suaves des parfums ont tenté une jeune fille de 16 ans, qui, depuis six mois était demeurée de magasin à la pharmacie Nain, place de l'Étoile-de-Ville.

M. Nain s'aperçut de la disparition de divers parfums. Très discrètement, il surveilla le personnel, Mardi matin, il remarqua la jeune fille qui dissimulait un objet dans son sac à main. Il prévint la police et les agents, à la sortie de midi, prièrent la jeune fille de suivre au commissariat où l'on trouva dans son sac, de la poudre de riz, du fard, des pains de savon, etc.

Une perquisition faite dans sa chambre, chez ses parents, amena la découverte de flacons d'odeur, brosses à dents, pinceaux, etc. etc. etc. La jeune fille fut condamnée à un mois de prison avec sursis, et à une valeur de plus de 100 francs.

CHASSEURS DEMANDEZ VOS PERMIS
Les permis de chasse n'étant valables que jusqu'au 30 juin de chaque année, MM. les chasseurs sont invités à produire dès maintenant leurs demandes de façon à permettre leur examen et la confection des permis au fur et à mesure de l'arrivée des demandes.

Les permis seront datés du 1^{er} juillet et remis aux intéressés à partir de cette date.

CHER

La jeune parricide de Gien s'est constituée prisonnière à la gendarmerie d'Orléans
A Châlette, au cours d'une rixe entre ouvriers italiens l'un d'eux est blessé

La jeune Marcelle Nonblancha, porteuse de pain, à Gien, qui s'était enfuie après avoir tué son père d'un coup de couteau, ainsi que Paris-Centre l'a relaté avant-hier, s'est constituée prisonnière à la gendarmerie d'Orléans.

Interrogé sur les motifs qui l'ont poussé à accomplir son crime, elle a déclaré qu'elle avait frappé son père parce que celui-ci lui avait fait de vives remontrances au sujet de sa conduite. — La jeune criminelle a été maintenue en état d'arrestation et ses premiers aveux ont été consignés.

ORLEANS
QUARANTE INGENIEURS DES VOIES A ORLEANS
Quarante ingénieurs appartenant à tous les réseaux français ont quitté Paris à destination d'Orléans dans un train spécial pour exprimer un appareil qui, adapté à une locomotive, permet de ralentir ou d'accroître à volonté, les trains sans l'intervention du mécanicien.

CHASSE A TIR DU GIBIER D'EAU
Les arrêts préfectoraux des 5 août et 21 décembre 1921, relatifs à l'ouverture et à la fermeture de la chasse dans le Loiret, ont maintenu en vigueur les dispositions de l'arrêté réglementaire permanent du 1^{er} août 1913, en ce qui concerne la chasse à tir du gibier d'eau.

En conséquence, celle-ci sera permise, dans le département du Loiret, à partir du 14 juillet prochain, sous les réserves mentionnées à l'article 3 de l'arrêté réglementaire sus-rappelé de 1913, sur la police de la chasse.

BRIARE
L'INSTALLATION DE L'ELECTRICITE A BRIARE
Le Maire de Briare invite ses administrés à assister à une conférence publique qui sera faite par M. Druin, ingénieur de la Compagnie Edison, le 2 juillet, à 14 heures, à la mairie, sur le projet d'installation de l'électricité à Briare.

Le même jour, M. Druin se rendra à Ouzon à 16 heures, et à Bonny, à 17 heures 30, pour y faire une causerie conférence sur le même projet.

SAONE-LOIRE
AUXERRE
A LA CORRECTIONNELLE
Le tribunal renvoie à vendredi matin 9 heures, le prononcé de son jugement dans la poursuite intentée contre le lieutenant Durvaux, ancien gestionnaire de la Coopérative d'Auxerre, et le curé parisien Corbeau.

Le tribunal n'est pas en état, composé de la même manière que précédemment, M. Franchi, juge suppléant, siège aujourd'hui à l'audience correctionnelle d'Avallon.

— Marcel Hermentier, 21 ans, ouvrier électricien à Auxerre, rue Docteur-Labosse, a été arrêté à la suite des plaintes de voisins, l'accusant de sévices graves sur son ami le nommé Perrot, né Claude Dufour, âgé de deux ans de plus que lui.

Coup de théâtre à l'audience. Toute secouée par un tremblement nerveux qui l'empêcha de parler, la femme Perrot, née Claude Dufour, âgée de deux ans de plus que lui.

La faculté, la victime, le ministère public étant d'accord pour réduire aux justes proportions d'une correction simple, Hermentier en est quitte avec six jours de prison et la loi de suris.

Une baobanche du 31 printemps, la dame Emma Brulé, née Midant, originaire d'Amay-sur-Serein, arrêta rue Saint-Pol, par l'agent Nicolle, l'outragée et a fait rébellion.

La dame Brulé proteste et jure que M. Nicolle l'a piquée au poignet à l'aide d'une saignée à injection hypodermique. Cette histoire provient tout bonnement des illusions d'optique dont la belle avinée était la victime ce jour-là.

La dame Brulé est échaudée de 25 francs d'amende.

IVRESSE ET ESCROQUERIE
Lundi à 18 heures, un nommé Ernest Moreau, 35 ans, journalier à Bassou, réformé de guerre à 45 % pour tuberculose, a été ramassé place Charles-Surigué, Moreau, en complet état d'ivresse, simulait des attaques d'épilepsie pour épouvanter les passants.

Recidiviste de l'ivresse, cet individu a déjà subi trois condamnations pour ce délit. Il avait reçu, le matin même, 30 francs de l'œuvre des tuberculeux et il en avait employé la moitié à boire.

LES PARFUMS TENTATEURS
Les odeurs suaves des parfums ont tenté une jeune fille de 16 ans, qui, depuis six mois était demeurée de magasin à la pharmacie Nain, place de l'Étoile-de-Ville.

M. Nain s'aperçut de la disparition de divers parfums. Très discrètement, il surveilla le personnel, Mardi matin, il remarqua la jeune fille qui dissimulait un objet dans son sac à main. Il prévint la police et les agents, à la sortie de midi, prièrent la jeune fille de suivre au commissariat où l'on trouva dans son sac, de la poudre de riz, du fard, des pains de savon, etc.

Une perquisition faite dans sa chambre, chez ses parents, amena la découverte de flacons d'odeur, brosses à dents, pinceaux, etc. etc. etc. La jeune fille fut condamnée à un mois de prison avec sursis, et à une valeur de plus de 100 francs.

CHASSEURS DEMANDEZ VOS PERMIS
Les permis de chasse n'étant valables que jusqu'au 30 juin de chaque année, MM. les chasseurs sont invités à produire dès maintenant leurs demandes de façon à permettre leur examen et la confection des permis au fur et à mesure de l'arrivée des demandes.

Les permis seront datés du 1^{er} juillet et remis aux intéressés à partir de cette date.

CHER

La jeune parricide de Gien s'est constituée prisonnière à la gendarmerie d'Orléans
A Châlette, au cours d'une rixe entre ouvriers italiens l'un d'eux est blessé

La jeune Marcelle Nonblancha, porteuse de pain, à Gien, qui s'était enfuie après avoir tué son père d'un coup de couteau, ainsi que Paris-Centre l'a relaté avant-hier, s'est constituée prisonnière à la gendarmerie d'Orléans.

Interrogé sur les motifs qui l'ont poussé à accomplir son crime, elle a déclaré qu'elle avait frappé son père parce que celui-ci lui avait fait de vives remontrances au sujet de sa conduite. — La jeune criminelle a été maintenue en état d'arrestation et ses premiers aveux ont été consignés.

ORLEANS
QUARANTE INGENIEURS DES VOIES A ORLEANS
Quarante ingénieurs appartenant à tous les réseaux français ont quitté Paris à destination d'Orléans dans un train spécial pour exprimer un appareil qui, adapté à une locomotive, permet de ralentir ou d'accroître à volonté, les trains sans l'intervention du mécanicien.

CHASSE A TIR DU GIBIER D'EAU
Les arrêts préfectoraux des 5 août et 21 décembre 1921, relatifs à l'ouverture et à la fermeture de la chasse dans le Loiret, ont maintenu en vigueur les dispositions de l'arrêté réglementaire permanent du 1^{er} août 1913, en ce qui concerne la chasse à tir du gibier d'eau.

En conséquence, celle-ci sera permise, dans le département du Loiret, à partir du 14 juillet prochain, sous les réserves mentionnées à l'article 3 de l'arrêté réglementaire sus-rappelé de 1913, sur la police de la chasse.

BRIARE
L'INSTALLATION DE L'ELECTRICITE A BRIARE
Le Maire de Briare invite ses administrés à assister à une conférence publique qui sera faite par M. Druin, ingénieur de la Compagnie Edison, le 2 juillet, à 14 heures, à la mairie, sur le projet d'installation de l'électricité à Briare.

Le même jour, M. Druin se rendra à Ouzon à 16 heures, et à Bonny, à 17 heures 30, pour y faire une causerie conférence sur le même projet.

SAONE-LOIRE
AUXERRE
A LA CORRECTIONNELLE
Le tribunal renvoie à vendredi matin 9 heures, le prononcé de son jugement dans la poursuite intentée contre le lieutenant Durvaux, ancien gestionnaire de la Coopérative d'Auxerre, et le curé parisien Corbeau.

Le tribunal n'est pas en état, composé de la même manière que précédemment, M. Franchi, juge suppléant, siège aujourd'hui à l'audience correctionnelle d'Avallon.

— Marcel Hermentier, 21 ans, ouvrier électricien à Auxerre, rue Docteur-Labosse, a été arrêté à la suite des plaintes de voisins, l'accusant de sévices graves sur son ami le nommé Perrot, né Claude Dufour, âgé de deux ans de plus que lui.

Coup de théâtre à l'audience. Toute secouée par un tremblement nerveux qui l'empêcha de parler, la femme Perrot, née Claude Dufour, âgée de deux ans de plus que lui.

La faculté, la victime, le ministère public étant d'accord pour réduire aux justes proportions d'une correction simple, Hermentier en est quitte avec six jours de prison et la loi de suris.

Une baobanche du 31 printemps, la dame Emma Brulé, née Midant, originaire d'Amay-sur-Serein, arrêta rue Saint-Pol, par l'agent Nicolle, l'outragée et a fait rébellion.

La dame Brulé proteste et jure que M. Nicolle l'a piquée au poignet à l'aide d'une saignée à injection hypodermique. Cette histoire provient tout bonnement des illusions d'optique dont la belle avinée était la victime ce jour-là.

La dame Brulé est échaudée de 25 francs d'amende.

IVRESSE ET ESCROQUERIE
Lundi à 18 heures, un nommé Ernest Moreau, 35 ans, journalier à Bassou, réformé de guerre à 45 % pour tuberculose, a été ramassé place Charles-Surigué, Moreau, en complet état d'ivresse, simulait des attaques d'épilepsie pour épouvanter les passants.

Recidiviste de l'ivresse, cet individu a déjà subi trois condamnations pour ce délit. Il avait reçu, le matin même, 30 francs de l'œuvre des tuberculeux et il en avait employé la moitié à boire.

LES PARFUMS TENTATEURS
Les odeurs suaves des parfums ont tenté une jeune fille de 16 ans, qui, depuis six mois était demeurée de magasin à la pharmacie Nain, place de l'Étoile-de-Ville.

M. Nain s'aperçut de la disparition de divers parfums. Très discrètement, il surveilla le personnel, Mardi matin, il remarqua la jeune fille qui dissimulait un objet dans son sac à main. Il prévint la police et les agents, à la sortie de midi, prièrent la jeune fille de suivre au commissariat où l'on trouva dans son sac, de la poudre de riz, du fard, des pains de savon, etc.

Une perquisition faite dans sa chambre, chez ses parents, amena la découverte de flacons d'odeur, brosses à dents, pinceaux, etc. etc. etc. La jeune fille fut condamnée à un mois de prison avec sursis, et à une valeur de plus de 100 francs.

CHASSEURS DEMANDEZ VOS PERMIS
Les permis de chasse n'étant valables que jusqu'au 30 juin de chaque année, MM. les chasseurs sont invités à produire dès maintenant leurs demandes de façon à permettre leur examen et la confection des permis au fur et à mesure de l'arrivée des demandes.

Les permis seront datés du 1^{er} juillet et remis aux intéressés à partir de cette date.

CHER

La jeune parricide de Gien s'est constituée prisonnière à la gendarmerie d'Orléans
A Châlette, au cours d'une rixe entre ouvriers italiens l'un d'eux est blessé

La jeune Marcelle Nonblancha, porteuse de pain, à Gien, qui s'était enfuie après avoir tué son père d'un coup de couteau, ainsi que Paris-Centre l'a relaté avant-hier, s'est constituée prisonnière à la gendarmerie d'Orléans.

Interrogé sur les motifs qui l'ont poussé à accomplir son crime, elle a déclaré qu'elle avait frappé son père parce que celui-ci lui avait fait de vives remontrances au sujet de sa conduite. — La jeune criminelle a été maintenue en état d'arrestation et ses premiers aveux ont été consignés.

ORLEANS
QUARANTE INGENIEURS DES VOIES A ORLEANS
Quarante ingénieurs appartenant à tous les réseaux français ont quitté Paris à destination d'Orléans dans un train spécial pour exprimer un appareil qui, adapté à une locomotive, permet de ralentir ou d'accroître à volonté, les trains sans l'intervention du mécanicien.

CHASSE A TIR DU GIBIER D'EAU
Les arrêts préfectoraux des 5 août et 21 décembre 1921, relatifs à l'ouverture et à la fermeture de la chasse dans le Loiret, ont maintenu en vigueur les dispositions de l'arrêté réglementaire permanent du 1^{er} août 1913, en ce qui concerne la chasse à tir du gibier d'eau.

En conséquence, celle-ci sera permise, dans le département du Loiret, à partir du 14 juillet prochain, sous les réserves mentionnées à l'article 3 de l'arrêté réglementaire sus-rappelé de 1913, sur la police de la chasse.

BRIARE
L'INSTALLATION DE L'ELECTRICITE A BRIARE
Le Maire de Briare invite ses administrés à assister à une conférence publique qui sera faite par M. Druin, ingénieur de la Compagnie Edison, le 2 juillet, à 14 heures, à la mairie, sur le projet d'installation de l'électricité à Briare.

LES SPORTS

Les fêtes hippiques de Vichy

Troisième journée
POULAINS HONGRES ET POULICHES DE 3 ANS PRÉSENTÉS MONTÉS

Première catégorie. — 1^{er} prix, Titanic, présenté par M. Eugène Delorme, pour M. Francis Grivaud, à Jancy (Saône-et-Loire); 2^e prix, Tyrolienne, présenté par M. Fr. Chevalier, pour Mme veuve J. Delorme, à Moutot (Saône-et-Loire); 3^e prix, Turbulent, à MM. Fr. Juit, à Chigny et J.-M. Gauthier, à Mazille (Saône-et-Loire); 4^e prix, Cachette, présentée par M. Eug. Delorme, pour M. Cl. Delorme, à Cléry-le-Noble (Saône-et-Loire); 5^e prix, Pompon, présenté par M. J. Clémenceau, pour M. Ch. Billouvet, à Melun-sur-Yèvre (Cher); 6^e prix, Vautour, présenté par M. Eug. Delorme, pour M. Fr. Balay, à Chaligny-le-Comtal (Loire); 7^e prix, Troupier, à MM. Fr. Chevalier, à Charolles, et Lacharme, à Trivy (Saône-et-Loire); 8^e prix, Trotteur, à MM. Fr. Chevalier, à Charolles, et Philibert Gey, à Chazy (Saône-et-Loire); 9^e prix, Tartarin, présenté par M. Chevalier, pour M. Claude Lapray, à Vaudebarrier (Saône-et-Loire); 10^e prix, Téléphone, présenté par M. Louis Baout, pour M. Gilbert Mauplin, à Grossouvre (Cher); 11^e prix, Ténor, présenté par M. Eug. Delorme, pour M. C. Delorme; 12^e prix, Thérèse, présenté par M. Eug. Delorme, pour M. le vicomte de Montessus et M. Joanny Callier, à Badore (Saône-et-Loire); 13^e prix, Troubadour, à MM. Jean de Bellefont et Claude Gueurgeux à Blanzay (Saône-et-Loire); 14^e prix, Papillon, présenté par M. Cl. Rieu, pour M. Cl. Clinquin, à Chigny (Saône-et-Loire); 15^e prix, Tout-Joyeux, à MM. de Bellefont, à Saint-Alban (Saône-et-Loire); et P. Durand, à La Clayette (Saône-et-Loire); 16^e prix, Tac, présenté par M. Léonce Verney, pour M. Rousseau, à La Croix-Pierre, près La Souleraine (Creuse).

Flots : Vertachon, à M. Eug. Delorme; Titan, à M. R. Clémenceau.

POULAINS HONGRES ET POULICHES PRÉSENTÉS MONTÉS

3^e catégorie. — 1^{er} prix, Petit-Limoges, école dressage du Linousin, pour M. J. Tixier, à Limoges; 2^e prix, Franche, M. Léonce Verney, pour M. Rousseau; 3^e prix, Traoufleur, présenté par M. P. Thomas pour M. Victor Bayer, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire); 4^e prix, Tonkinoise, présentée par M. Pierre Thomas pour M. Victor Bayer.

LA JOURNÉE DE DEMAIN

5^e journée. — Jeudi 29 juin : à 8 h. 1/2, chevaux de selle de 4 ans à poids lourds n. 1, à 10 h., chevaux de selle de 5 à 6 ans à poids lourds n. 2; — à 2 h., Prix de l'Élevage, 2^e série (omnium), épreuve d'obstacles pour chevaux français; — à 3 h. 1/2, Prix Général Anselin, obstacles (officiers).

Dimanche prochain, au Pré-Fleuri grande fête sportive

Dimanche prochain aura lieu, sur le beau terrain du Pré-Fleuri, route de Lyon, une fête sportive qui promet d'être très intéressante.

Après leurs brillants succès à Cosne, les athlètes nivernais se promettent de nous faire assister à un beau spectacle sportif. Tous sont en belle forme et veulent le prouver avant d'aller défendre nos couleurs à Auxerre.

- Voici le programme de la réunion :
14 h. 30, 100 mètres, séries;
14 h. 50, poids;
15 h. 10, finale du 100 mètres;
15 h. 15, saut en hauteur avec élan;
15 h. 45, 400 mètres plat, séries;
16 h., Lancement du disque;
16 h. 20, 1.500 mètres plat;
16 h. 35, saut en longueur avec élan;
17 h., 400 mètres plat, finale;
17 h. 15, saut à la perche;
17 h. 45, 400 mètres relais.

Les Nivernais auront à cœur de venir applaudir les beaux exploits de nos jeunes athlètes.

LA BOULE NIVERNAISE

La Boule Nivernaise informe les Sociétés Boulistes du Centre, qu'elle a décidé l'organisation d'un concours régional, dont la date a été fixée au dimanche 30 juillet.

Elle invite tous les fervents de la Boule de la région, à prendre part à cette manifestation sportive.

De nombreux prix seront attribués à ce concours.

Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser à M. Germain, secrétaire, 5, avenue Saint-Just.

LE CYCLISME AU CREUSOT

Brocco, Deruyter, Beyl, Narcy, etc. au vélodrome Montporcher

Une réunion cycliste vraiment sensationnelle sera donnée dimanche prochain au vélodrome de Montporcher, au programme : une course de 100 kilomètres à l'américaine avec la participation de 3 Brocco-Deruyter, Beyl-Billard, A. Narcy-Blain, Laurent-L. Blain, Lambert-Necloux, Coignat-Moiriat, Richard-Vavon et Renard-Théveniaud Aîné.

On a pu taxer cette liste, sans exagération d'« Américaine des As ». Jamais, en effet, nous n'avions réuni, sur nos 333 mètres de Montporcher, un lot d'engagés aussi relevé. Pas un sportman, si peu averti soit-il des choses du cyclisme, n'a entendu compter les exploits, dans les grandes courses de fond sur piste, d'un Brocco ou d'un Deruyter, de Beyl, Billard ou Narcy.

Brocco et Deruyter sont bien deux des plus extraordinaires coureurs d'Amérique. Leur réputation est mondiale.

Cinq équipes défendront les couleurs locales : Laurent-Blain, Lambert-Necloux, Coignat-Moiriat, Richard-Vavon, Théveniaud-Renard.

Les six premières équipes, en particulier auront à cœur de nous montrer qu'elles sont de taille à s'aligner avec les as. L'annonce de cette belle épreuve a un retentissement énorme dans toute la région et tous les fervents du cyclisme se donnent rendez-vous à Montporcher pour le 2 juillet. Les prix ordinaires des places seront maintenus. L'entrée sur la pelouse sera interdite à partir de 14 h. 30 heures du départ. Le règlement de la course sera copié sur la nouvelle formule employée à Paris. De nombreuses primes seront allouées pour animer la course.

LE CYCLE A AUBIGNY

Dimanche 16 juillet 1922, à 14 heures, course cycliste internationale, dite « Grand Prix de la Saçoche ».

Prix : 200, 130, 80, 50, 20, 10 et 5 francs. Distance, 80 kilomètres environ.

Les engagements, accompagnés de la somme de trois francs, ainsi que les demandes de renseignements devront être adressés à M. Camille Wihou, La Saçoche, à Aubigny (Cher).

UNION VELOPEDIQUE DE FRANCE

Comité du Cher

Le Comité du Cher fera disputer, le 9 juillet 1922, à Melun-sur-Yèvre, « Le Grand Prix Lefèvre », sur le parcours Melun-Foey, par la grande route n° 76, Quincy, Preully, Ste-Thorette, Marmignolles, Marmagne, Bery-Bouy, Melun-sur-Yèvre (à couvrir trois fois), soit environ 120 kilomètres.

L'épreuve est ouverte à tous les coureurs seniors et juniors licenciés départementaux; elle est dotée de 15 prix, dont une bicyclette au 1^{er}.

La remise des dossards se fera chez M. Lepère, 54, rue Jeanne-d'Arc, à Melun-sur-Yèvre, à 13 heures, et le départ sera donné à 14 heures, place du 14-Juillet.

Les engagements accompagnés du numéro de la licence et de 3 francs, sont dès maintenant reçus chez M. Guillemin, trésorier du Comité départemental, 33, place Séracourt, à Bourges.

VELO CLUB CREUSOTIN

La location des places pour la grande réunion sur piste du 2 juillet aura lieu ce soir au café de l'Industrie, rue de la Fonderie, vendredi, au café Prébin, à la Croix-Méné et samedi au vélodrome.

Le dimanche, le détenteur du brassard, Lucien Blin, a disposé facilement de Richard. Ce soir jeudi, Venot essaiera de lui ravir son titre.

Samedi soir, à 18 heures, course handicap pour les coureurs locaux non engagés dans l'Américaine.

GONCOURS DE TIR DE MOULINS

Voici le classement des tireurs lauréats du concours de tir de la rue Louis-Blanc :

Prix d'honneur : M. Petitjean, 51 points.
1^{er} prix, M. Chevalier, 50 points; 2^e capitaine Férony (Maroc), 39 points; 3^e ex-æquo M. Gayard, 37 points et M. Dautun, 37; 5^e M. Piat, 36; 6^e M. Lassy, 35; 7^e M. Paul, 34; 8^e M. Belen, 32; 9^e M. Ricard, 30.

Les autres tireurs ne sont pas classés, n'ayant pas réuni le minimum de points exigé.

Les lois devront être retirés avant le 14 juillet.

A la Commission des dettes Litvinoff se montre plus conciliant que mardi

LA HAYE, 28 juin. — L'audience tenue par la commission des dettes en présence des Russes a confirmé l'impression satisfaisante de la première en ce sens qu'il est apparu au cours de la discussion que les Russes ne désirent pas soulever de questions de nature à provoquer une rupture. M. Alphonse expose comment les travaux doivent être menés. Il est bien entendu qu'en cette matière comme dans les autres, le gouvernement désire conserver leur liberté entière. Il énumère un certain nombre de questions touchant au budget des Soviets; ainsi que quelques-uns concernant les importations et exportations russes.

M. Litvinoff promet de fournir des renseignements à ce sujet lundi. Il fait remarquer que ce sujet demande un certain délai. Le président répond qu'il sera facile aux Soviets de compléter leurs informations. Il fut également convenu que les travaux de la commission auraient pour objet :

- 1^o Les titres des emprunts russes; 2^o Les titres garantis par le gouvernement russe; 3^o Les titres émis par les sociétés russes non garantis par le gouvernement russe; 4^o Les autres décrets du gouvernement russe représentés par des titres.

Lidvinoff demande s'il serait possible d'adresser aux porteurs des fonds russes un questionnaire de façon à déterminer leur qualité et remet une formule « ad hoc ».

La sous-commission examine cette proposition, et elle y répondra lundi. Il reste à entendre les Russes en ce qui concerne les biens privés.

La sous-commission se réunira demain et vendredi. Lidvinoff sera en mesure de faire connaître le plan de reconstitution à la commission des crédits. Ensuite, jusqu'à lundi, les délégués des travaux prépareront de nouvelles questions à poser aux Russes.

UNE EXPIATION

CHAUMONT, 28 juin. — Ce matin à 3 h. 45, a eu lieu l'exécution du nommé Dietrich, ouvrier électricien, à Saint-Dizier, condamné à mort pour l'assassinat à Chancennes de la petite Jeanne Craillet, âgée de 15 ans. L'exécution a eu lieu sans incident.

Une nièce empoisonne sa tante pour vivre avec son oncle

TOULOUSE, 28 juin. — M. Vivès, 53 ans, et sa nièce, Marie Vivès, demeurant à Auch, ont été arrêtés, hier, sous l'inculpation d'empoisonnement de la femme de Vivès née Rose Vestin.

Marie Vivès entretenait avec son oncle des relations coupables, a fait des aveux complets. Elle empoisonna sa tante avec du sublimé corrosif acheté chez un pharmacien de la ville, en présence de son oncle, qui régla lui-même la facture.

M. Vivès qui avoue le fait, reconnaît également avoir vu sa nièce verser dans le café de sa femme, des gouttes d'un liquide dont il ignorait la nature.

UN ACCIDENT AU MAROC

SETTAT, 28 juin. — La nuit dernière, un camion automobile a versé sur la route de Settât à Mecriha-ben-Albon, à 7 kilomètres de Mecriha. Il y a cinq morts, dont deux Européens, et trois blessés grièvement.

UN JUIF AUTRICHIEN, NATURALISÉ ANGLAIS SERAIT GOUVERNEUR EN PALESTINE

LONDRES, 28 juin. — Lord Sydenham posera aujourd'hui la question suivante à la Chambre des lords :

« Est-il vrai que M. Abramson a été nommé ou est sur le point d'être nommé gouverneur du sud de la Palestine ? Est-il exact que ce monsieur soit un juif autrichien du nom de Malher, naturalisé citoyen britannique, il y a une quinzaine d'années ? »

Une question similaire sera posée à la Chambre des communes par M. Joynson-Hicks.

Epilogue du cambriolage du bureau de poste de la rue Vanvargues

Comment les rayons ultra-violet contribuent à la capture d'une dangereuse association de bandits

Les aventures et les voyages de plusieurs centaines de mille francs de bons de la Défense nationale

PARIS, 28 juin. — La police judiciaire semble avoir complètement terminé l'affaire du bureau de poste de la rue Vanvargues. Quelques complices sont encore en fuite, mais les principaux auteurs doivent être entre les mains de la justice.

Se sont les nommés Castelli et Mosca, arrêtés dernièrement au bureau de poste de l'avenue d'Orléans, où ils venaient tous deux pour retirer leurs courriers.

Le faux timbre postal

Il y a quelques jours, une boîte en bois arrivait à la poste au nom de Mosca. Elle fut saisie par la police. A l'intérieur, se trouvait un faux cachet de la poste portant le n° 110, de la rue de Rennes. Il y avait également un composteur et des lettres destinées à donner de fausses indications.

Le même jour, un inspecteur des postes se présenta à la police judiciaire et déclara qu'on avait trouvé 21 bons de la Défense nationale, de 10.000 francs chacun, au bureau de la rue de Rennes, qui ne les avait pas émis.

La contrefaçon reconnue aux Rayons X

De plus, les numéros des bons ne concordent pas avec les bons volés rue Vanvargues, au nombre de 38. Une expérience fut faite, et à l'aide des rayons ultra-violet, on s'aperçut que les numéros avaient été changés. De plus, on avait découvert chez Castelli, des échantillons d'un grand magasin. Un inspecteur a procédé à une enquête. Mosca, en effet, fait des achats dans ce magasin. Il a payé avec un bon de mille francs. Il a été formellement reconnu par un des vendeurs.

A Marseille

C'est alors qu'un inspecteur fut envoyé à Marseille pour arrêter trois femmes complices et le frère de Mosca. Une perquisition a été opérée lors de l'arrestation de Castelli chez la femme Voisin, avec laquelle il vivait. On l'avait laissée en liberté. Après cette deuxième perquisition, on a trouvé chez elle deux lettres de Castell qui montraient la culpabilité de cette femme. D'ailleurs, elle a fait des aveux.

On Travail réapparaît

Après le cambriolage de la rue Vanvargues, Mosca et Castelli se sont rendus chez elle, porteurs du produit de leur vol. C'est elle qui alla à Marseille, pour remettre les bons à des complices. Parmi lesquels se trouve une femme qui n'est pas encore retrouvée. L'instruction sera longue, car la liste des méfaits de cette bande organisée est interminable, et des cambriolages ont été opérés par elle un peu partout.

Dans la liste de leurs complices, on peut relever le nom de Travail, arrêté dernièrement et qui participa au vol des bons de la rue Vanvargues.

Les bons a fond de cale d'un navire

De plus, la police judiciaire ayant appris que des bons devaient se trouver à bord du navire *Italie*, qui fait le cabotage entre Marseille et le Havre, le nommé Massonni, soutier à bord de ce bâtiment fut arrêté. Questionné sur l'affaire de la rue Vanvargues, il avoue son ignorance. Il déclare seulement qu'un individu était venu de Marseille lui apporter un paquet qu'il était venu reprendre le lendemain d'une perquisition qui avait eu lieu à bord. Les inspecteurs sont rentrés à Marseille et ont retrouvé la piste de l'individu.

La bande tomba bientôt entre leurs mains et on arrêta ainsi Guidonne, 37 ans, Corse, dit Toussaint, Poulgouen, né à Brest, dit Milo, Jeannot, né à Limanton Nièvre, Massonni, né à Corte. Enfin un aide, Montaldo.

Ces individus, qui n'ont pas participé au vol du bureau de poste, ont à se reprocher de nombreux cambriolages, à mains armées, notamment au Havre, et dans l'ouest d'une ferme située à Houqueville, près d'Étaples.

Au cours d'exercices un hydravion sombre à Toulon

TOULON, 28 juin. — L'ancien cuirassé autrichien, *Prince Eugène*, devait, ce matin, au large de Toulon, servir de but à d'importants tirs d'escadre. Au commencement de ces exercices, qui ont eu lieu en présence de nombreux officiers et supérieurs de toute arme, des avions de combat sont venus. Un de ces appareils, piloté par MM. Teste et Robert, a eu une avarie de moteur, et est tombé à l'eau. Les exercices ont été interrompus et les recherches ont commencé aussitôt. Le contre-torpilleur *Le Casque*, a réussi à recueillir les deux officiers qui s'étaient maintenus courageusement à la surface en nageant. Cet incident a causé une vive émotion à bord des divers navires.

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS

SAINTE-ETIENNE, 28 juin. — Le congrès de la Fédération nationale des travailleurs unitaires a poursuivi aujourd'hui sa discussion sur l'orientation syndicale. M. Montmousseau, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, défend les militants de la révolution russe que certains syndicalistes ont insultés, et il adhère à l'Internationale.

M. Frossard invite les délégués à voter l'adhésion à l'Internationale de Moscou, fille de la révolution russe. La séance est levée.

La bataille fait rage à Dublin

DUBLIN, 28 juin. — Les membres de l'armée républicaine qui n'étaient pas de service pendant la journée, ont été appelés sous les armes.

Les mitrailleuses qui avaient été mises en action continuent à le feu à la hauteur. Le gouvernement provisoire a établi une censure rigoureuse sur les communications télégraphiques.

Des ouvriers polonais malmenés par les Allemands

VARSOVIE, 28 juin. — Un groupe d'ouvriers polonais, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, se rendaient en France pour travailler dans les régions dévastées. Des Allemands, ayant appris que des Polonais se trouvaient dans ce train, accoururent, attaquèrent les Polonais, jetèrent leurs bagages par la portière, en firent dévêtir un certain nombre et fouillèrent leurs vêtements. Les ouvriers essayèrent de se défendre, ils furent jetés par les portières.

L'UNION INTERNATIONALE DE LA CHIMIE

LYON, 28 juin. — L'Union internationale de la chimie qui groupe plus de 100 délégués officiels représentant 27 nations a commencé ses travaux aujourd'hui. A l'heure actuelle, la répartition du travail est faite.

Les trois meurtriers de M. Rathenau ont été identifiés

BERLIN, 28 juin. — La police a découvert l'automobile dans laquelle les meurtriers de Rathenau avaient pris place. La veille du crime, un chauffeur était venu remettre son automobile dans un garage. Le matin du crime, il partit disant qu'il allait retrouver son maître. Puis il revint, quelques heures après, avec son automobile couverte de poussière en disant que son maître viendrait plus tard. Il partit, et on ne le revit pas au garage. Le signalement de ce chauffeur correspond bien à celui donné par un garde forestier qui le vit conduisant la voiture.

Berlin, 28 juin. — Un communiqué officiel de la préfecture de police annonce que le meurtre de M. Rathenau est éclairci et donne le nom des meurtriers avec leur signalement détaillé.

Ce sont : le berlinois Ernest Werner-Techow, le saxon Fischer, dénommé aussi Vogel et le mecklembourgeois Knauer, dénommé aussi Koener ou Kern. Tous trois appartiennent à l'organisation consil et faisaient partie de la brigade Ehrardt. Plusieurs personnes convaincues de complicité sont déjà arrêtées.

Les manifestations républicaines

BRUXELLES, 28 juin. — 50.000 manifestants ont exigé que fut enlevé le drapeau prussien qui était placé sur le palais de justice.

Berlin, 28 juin. — A la chambre saxonne, le président commença l'éloge de M. Rathenau, lorsque de violentes interruptions se sont élevées sur les bancs socialistes et communistes. Cette interruption était dirigée contre le vice-président nationaliste dont les interruptions ont exigé le renvoi. Comme le vice-président refusait d'obéir à cette injonction, la séance a quitté la salle.

POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE

BRUXELLES, 28 juin. — La Fédération Générale des syndicats d'accord avec la Fédération des employés et avec les trois partis socialistes, a adressé au gouvernement ses revendications, relatives au projet de défense de la République.

Elle demande principalement l'interdiction rigoureuse de toute agitation réactionnaire, la création d'un pouvoir exécutif d'empire, l'abandon par l'entente de toute politique de violence, l'élimination du personnel administratif de la Reichswehr, l'établissement d'un tribunal extraordinaire à Berlin.

M. ISAAC CRITIQUE CERTAINES FAIBLESSES DE LA LOI DE 8 HEURES

PARIS, 28 juin. — L'union du commerce et de l'industrie pour la défense sociale a donné ce matin son dernier déjeuner mensuel de la saison, sous la présidence de M. Louis Dubois, député, président de la commission des réparations. Elle a entendu au dessert M. Isaac, député du Rhône qui a envisagé les divers aspects de la loi de 8 heures.

Succèsivement, l'orateur a examiné la côté mystique, social, familial, économique et financier de la réforme. Il a insisté sur le caractère absolu de la limitation en présence de tâches tout à fait inégales. Il a montré que deux conditions essentielles envisagées par le législateur de 1919, n'avaient pas été observées, à savoir l'organisation du rendement horaire et l'internationalisation de la réforme.

Il a fait ressortir à ce propos la situation d'infériorité de notre pays qui n'a pas de bons de change, tandis que les populations des nations rivales continuent à augmenter.

Nouvelles Brèves

Le Président de la République et Mme Millerand, accompagnés de M. Bompart, directeur du cabinet du Président, se sont rendus, hier, au pavillon de Marsan, pour y visiter l'exposition du décor de la vie sous le second empire.

— Des malheureux inconnus croyant qu'une somme de 700.000 fr. était déposée dans un bureau de genre P.-L.-M., à Nîmes, saisirent les barreaux d'une fenêtre et s'emparèrent du coffre-fort. Ils n'ont pu emporter que 1.500 francs environ.

Je serai heureux de vous être utile dans la mesure de mes moyens et de mon temps.

— Oh ! c'est une excellente femme. — Oui, et j'espère que nous nous trouverons fort bien, dans l'avenir, de ces relations heureusement renouées, acheva Dalbrét d'un ton énigmatique.

— Partez-vous déjà ? demanda Mme de Clairville, comme si elle redoutait de se retrouver seule avec ses pénibles souvenirs. — Il faut bien, chère madame, je retourne à Essômes ou m'attend ma chère fille.

— Mais j'aurai le plaisir de vous voir dans quelques jours, puisque nous allons nous installer dans ce pays. — Alors, à bientôt, mon cher ami. — A bientôt, chère madame ; comblez sur moi.

— Sur ces mots, Dalbrét quitta la châtellenie, dissimulant à peine un air triomphant. — De fait, il venait de remporter, du premier coup, un succès auquel il ne pouvait guère s'attendre.

— Et ce pensait-il, pouvait avoir une influence énorme pour la réalisation de ses plans ambitieux. — En réalité, Mme de Clairville venait de se lier à lui, très étroitement, en lui confiant le secret de sa vie, bien qu'elle eût essayé de déguiser la vérité, devinée sans trop de peine par Dalbrét.

— Les révélations de la noble femme, son désir de l'associer à des recherches secrètes, tout cela devait la mettre à sa discrétion, lui fournir une arme puissante, dont il saurait se servir au moment opportun.

— Tout en réfléchissant ainsi, il descendit à pas pressés vers la gare, où il prit bientôt le train allant sur Paris. — Quarante minutes plus tard, il débarquait à Châteauneuf-Thierry, et vers une heure de l'après-midi, il arrivait à Essômes, chez lui.

— Sa fille l'avait attendu pour déjeuner. Elle remarqua, tout de suite, son air railleur. — Tu sembles satisfait de ton voyage, cher père, dit-elle en embrassant. — En effet, ma chère enfant, j'en reviens assez content.

— J'ai trouvé ta tante toute disposée à nous bien recevoir. En outre, j'ai eu l'avantage de voir Mme de Clairville. — Elle m'a fait un accueil charmant, amical même ; et je lui ai promis de te mener

— Oh ! j'étais obligé de fuir, je ne partirais pas les mains vides, sans moyens d'action. — Puis il se remit à bécoter couragement la terre, de façon à creuser davantage la fosse déjà existante.

— L'atteignit cette fois une profondeur de près de quatre-vingt centimètres. — Alors, il s'arrêta un instant. — Il était étendu, son front ruisselait de sueur, son cœur battait à rompre.

— Tout à coup, il se jeta brusquement dans l'ombre du massif, s'accrochant sous les branches. — Il venait d'entendre un bruit insolite se produire près du mur mitoyen qui séparait son jardin de celui de Leval, sa victime. — Le bruit semblait se rapprocher peu à peu, s'amplifier, se préciser en craquements de branches.

— Enfin il parut se produire sur les tuiles qui recouvraient le chaperon du mur. — Dalbrét, livide, épouvanté, n'osa plus bouger. — Il frissonnait de la tête aux pieds, s'efforçant de retener son souffle tétanisé. — Une sorte de folie d'effroi, de vertige, en vahissait son cerveau perturbé. — Oh ! pensa-t-il, les morts revivraient-ils ? — Puis une autre pensée, non moins étrange, mais plus admissible, succéda vite à cette aberration. — Serait-ce le petit Maxime qui aurait retrouvé la maison de son père... songea-t-il. — Hanté de cette idée nouvelle, il osa se risquer à avancer un peu la tête hors de sa cachette, pour essayer de voir. — Il crut distinguer une ombre humaine à cheval sur le faite du mur. — Alors, incapable de maîtriser plus longtemps son émotion, oubliant de toute prudence, il se dressa brusquement, en brandissant sa bêche d'un geste menaçant. — L'ombre imprévue disparut aussitôt, de l'autre côté du mur. — Et Dalbrét écoutant, non sans frémir d'angoisse, s'imaginait qu'il entendait courir sur le sable des allées du jardin voisin. — Il demeurait un moment anéanti, sans volonté, incapable d'agir ou de parler, sans raison enfin. — Le lourd silence de la nuit semblait peser

FEUILLETON de PARIS-CENTRE

MIRKA la Bohémienne

par Henri GERMAIN

PREMIÈRE PARTIE

La Vengeance

V. — LE TESTAMENT (Suite)

— Ce qui me manque ici, c'est un appui viril, une expérience, une autorité, dit-il ; c'est-à-dire un ami sûr.

— Oui, un ami qui pourrait au besoin conquérir de l'influence sur l'esprit de votre fils.

— C'est cela même.

— Je pourrais être cet ami, si vous le voulez, répartit finement Dalbrét.

Il pressentait tout le parti qu'il pourrait tirer, sans aucun doute, de la situation pénible révélée par Mme de Clairville.

— Oh ! j'accepterais, si je ne craignais vraiment d'être ? — Songez donc, je n'ai personne à qui je ne confie rien, personne à qui je puisse ouvrir mon cœur, révéler les chagrins secrets dont le poids m'écrase.

— Personne à qui je puisse dévoiler la détresse de mon âme éssoulée, aux heures sombres où les tristesses de l'existence m'étreignent, me déchirent.

— Vous êtes, en effet, très délaissée.

— Oui, je vis seule avec des souvenirs douloureux, des souvenirs ineffaçables ; avec le deuil que je porte en mon cœur, depuis vingt

Foires et Marchés de la Région

CHAUFFAILLES. — Les travaux de la saison ont enlevé à notre marché son importance habituelle. Produits peu abondants et rapidement enlevés à des prix rémunérateurs.

LES AIN-D'ANGILLON. — 78 veaux de 1.75 à 3 francs la livre; poulets, de 22 à 42 francs la paire; lapins, de 9 à 18 francs la pièce; œufs, de 3.25 à 4 francs la douzaine; beurre, de 8 à 10 francs le kilo; froment, de 78 à 79 francs le quintal; avoine, de 66 à 68 francs le quintal.

LURCY-LEVY. — Malgré les tensions qui laissent les gens à la campagne, le marché était bien approvisionné, et beaucoup de marchands forains.

Veaux de 2 à 2.40, la livre sur pied (baisse). On cotait sur le marché couvert:

Bœuf 4.50 à 5 fr. la livre; œufs 3.50 la douzaine; framenges de vache 0.90 et 1.20 la pièce; framenges de chèvre 0.50 et 0.70 la pièce; poulets de grain de 15 à 20 fr. la paire; gros poulets de 25 à 35 fr. la paire; canards de 20 à 25 fr. la paire; pintades de 15 à 20 la paire; pigeons de 4 à 5 fr. la paire; lapins domestiques de 14 à 18 francs la pièce; chevreaux de 15 à 25 fr. la pièce; porcs, de 1.20 à 1.40 le kilo; œufs, de 3.25 à 4 francs la douzaine; beurre, de 8 à 10 francs le kilo; froment, de 78 à 79 francs le quintal; avoine, de 66 à 68 francs le quintal.

Choux-fleurs, de 3.50 la pièce; asperges 2 à 4.50 la botte; choux pommes de 1 à 1.50 la pièce; carottes 0.80 à 1.15 la botte; salade latine 0.25 à 0.50 la tête; épinards 1 à 2 fr. le panier; radis 0.25 à 0.40 la botte; prunelles 1 à 1.25 le kilo; poireaux 0.15 à 0.15 le botte; artichauts 0.75 à 1 fr. la pièce; oignons 0.50 le radis 0.25 le miel 2 à 2.50 la livre; fraises 1 à 1.25 le botte; cerises 1 à 1.25 la livre; haricots verts 1.50 à 2 fr. la livre; carottes nouvelles 0.25 à 0.50 le paquet.

Porc peu approvisionné. Les affaires se font plutôt au café, ou dans les domaines. Les cours que j'ai pu recueillir sont les suivants:

Bœufs d'embonche de 1.50 à 3.00 fr. pièce; bœufs de boucherie 1.30 à 1.40 le demi-fiole; vaches de boucherie 1.20 à 1.40 le demi-fiole; taureau — 1.50 le demi-fiole; vaches à veau de 1.100 à 1.500 francs; veaux d'embonche de 1.000 à 1.500 fr.; moutons 2 à 2.25 la livre; porcs gras 2 à 2.30 la livre; laitons de 50 à 70 fr. pièce; porcs maigres de 14 à 35 fr. la pièce.

Cercails: un quintal, Froment 74 fr.; orge 66 à 68 fr.; seigle 48 à 50 fr.; avoine 55 à 60 fr. Fourrages, au quintal: foin 20 fr.; paille 16 fr.; luzerne 16 fr.; trèfle 16 fr.

Veau de 3 à 6 fr.; mouton de 3 à 5 fr.; porc de 3.50 à 4 fr.; charcuterie de 5 à 6 fr.; jambon 7 fr., au demi-kilo.

Pain 1 fr. le kilo.

MONTARGIS. — Bœuf 9 à 11 fr. le kilo; œufs 4.50 à 5 fr. la douzaine; poulets 25 à 30 fr. la paire; canards 22 à 25 francs la paire; lapins 10 à 20 fr. la pièce; veaux gras 7 à 9 fr. le kilo; veaux de lait 60 à 120 fr. pièce.

PREMIERY. — Marché bien approvisionné surtout en jeunes poulets et en beurre. Cours en baisse.

Poulets jeunes de 12 à 18 fr. la paire; canards 16 à 22 fr. la paire; poules de 20 à 25 fr. la paire; œufs en moyenne; Bœuf 4 et 5 fr. la livre; framenges 0.75 et 1 fr. la pièce; crème 0.40 le verre; lait 0.70 la litre; œufs de 3 à 3.50 la douzaine. Légumes: salades 0.25 l'une; oignons gros 0.10 la pièce; carottes 0.30 le radis 0.25 la botte; choux pommes de 0.60 à 1 fr.; plants de choux 5 fr. le cent; fraises 1.25 la livre; asperges 1.25 à 1.75 la botte.

Boucherie: bœuf de 2 à 5 fr.; porc de 3.75 à 6 fr.; mouton de 3.50 à 6 fr.; veau de 3.50 à 6 fr., au demi-kilo. Pain 0.95 le kilo.

SANCOINS (28 juin). — Veaux, amenés 195, 1^{re} qualité, 5.10, 2^e 4.70, 3^e 4.40, le kilo; moutons, amenés 260, 1^{re} qualité 4.80, 2^e 4.50, 3^e 4.20 le kilo; porcs, amenés 36, 1^{re} qualité 4.30, 2^e 4.10, 3^e 3.90 le kilo; œufs, amenés 180 paires, 24 à 32 fr. la paire; lapins, 160 pièces, 12 à 20 fr. la pièce; beurre, 280 kilos, 8 à 9 fr. le kilo; œufs, 100 douzaines, 3.50 à 4 fr. la douzaine.

Pour avoir un bon fourrage

Les cultivateurs, comme tous les industriels, ne doivent rien négliger pour accroître leur production et en diminuer les risques, en ce qui concerne le bétail, tout le monde sait que dehors de la sélection judicieuse des reproducteurs, c'est l'alimentation bien comprise qui constitue le principal facteur de l'intensification de la production.

Herbe de nos prairies constitue la base de l'alimentation de nos animaux domestiques. On ne saurait donc prendre trop de précautions pour bien la récolter, assurer sa conservation et accroître sa quantité, et ces précautions, les veaux de nos connaissances, trop bien pour qu'il soit utile de les rappeler.

Fané le fourrage est engrangé. Il est alors utile de le saupoudrer d'une quantité de sel variable avec la nature de la récolte.

Nos cultivateurs emploient le sel depuis longtemps, et dans une proportion variable à la fois sur l'accroissement de la production du lait et sur l'amélioration de la qualité de la viande, et il n'est pas nécessaire de rappeler à ce sujet la priorité dont jouissent sur les marchés les animaux de nos salins élevés sur les bords de la Manche et de l'Océan.

On emploie le sel ou chlorure de sodium à la dose de 12 kilos par 1.000 kilos de foin sec, lorsque celui-ci est récolté dans de bonnes conditions; la dose doit être portée à 30 kilos pour les fourrages grossiers, avariés ou récoltés par temps humide. Il importe, en effet, de remarquer que si l'addition de sel est indispensable pour assurer la bonne conservation des fourrages avariés ou mal récoltés, il est aussi des plus utiles de l'utiliser pour les bons fourrages même récoltés par beau temps et rentrés dans les meilleures conditions. C'est que le sel mélangé au fourrage, assure sa bonne conservation, augmente sa sapidité et, en accroissant sa digestibilité, lui donne une valeur nutritive plus grande.

Incorporé au fourrage au moment de l'engrangement, il se dissout, s'incorpore lentement à la masse qu'il imprègne d'une façon parfaite et régulière.

On ne saurait donc trop encourager les agriculteurs qui ne connaissent pas cette heureuse pratique, à se renseigner auprès de ceux qui l'emploient. Comme ceux-ci, ils reconnaîtront vite que cette façon de faire n'est pas négligeable quant à ses résultats, et qu'elle constitue au même titre que la sélection et le bon équilibre de la ration un des éléments de progrès aptes à assurer l'accroissement de notre production animale.

Memento

EGOLE HOTELIERE ET THERMALE DE CLERMONT-FERRAND. Les Pupilles de la Nation désirent entrer en octobre prochain, à l'école pratique d'Industrie Hôtelière, de Clermont-Ferrand, peuvent obtenir une bourse du sous-secrétaire d'Etat, de l'Enseignement technique, sans avoir à subir les épreuves des concours. Ils doivent joindre à leur demande un certificat du directeur de l'Ecole Hôtelière, chemin Saint-André, qui donnera tous renseignements utiles (délai d'inscription: 15 août).

ERASMIC Savon pour la Barbe Le plus onctueux

ERASMIC Savon pour la Barbe Ne sèche pas sur le visage

ERASMIC Savon de Beauté Parfumé et embellit

ERASMIC Savon de Beauté pour la Toilette de Bébé

ERASMIC Les Dentifrices (Savon et Pâte) Nottent et blanchissent

ERASMIC Les Dentifrices (Savon et Pâte) Parfumé d'Heleine

PHOSCAO Aliment idéal des enfants, des convalescents, des surmenés, des vieillards et de ceux qui souffrent de l'estomac ou qui digèrent difficilement.

HALLES CENTRALES DE PARIS du 28 juin. VIANDES. — Cours moyen au kilo: Bœuf — Quart derrière, 1^{re} qualité, 6.50; 2^e qualité, 6.00; 3^e qualité, 5.50; paleron, 1^{re} qualité, 4.30.

LA MAISON CHARLET-GAUTIER

3, RUE LA FAYETTE, A NEVERS. Fabrique tous les GENRES DE MOBILIERS RICHE, MOYEN ET ORDINAIRE

COMMENT PRESERVER LES FROMAGES DES VERS. A l'époque où nous sommes, et jusqu'à la mi-octobre, les petits vers blancs vont se propager dans les fromages, et vivre de leur substance. Ils proviennent des œufs qui y sont déposés par une petite mouche ayant le corps d'un noir luisant, les antennes et les pattes fauves. Cette petite mouche est le Prophilie du fromage (Prophilie case). La mouche domestique (Musca domestica) dépose aussi ses larves.

BANQUE POPULAIRE DE LA NIEVRE

Toutes les opérations de Banque aux meilleures conditions. Actuellement SOUSCRIPTION sans frais à l'EMISSION DE BONS 5% DU CREDIT NATIONAL, émis à 498.50, nets de tous impôts présents et futurs.

BOURSE DE PARIS du 28 juin

Table of stock market data including bond prices and exchange rates for various countries like London, New York, and Germany.



Une usine bien équipée Les pâtes valent... ce que vaut l'usine qui les fabrique! Les pâtes LA RUCHE sont parfaites parcequ'elles sortent de l'usine de S'Etienne de Cuines en Savoie qui fait la réputation de Poron-Verduraz

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Edme ANDRAS de MARCY, lieutenant au 2^e Hussards, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix de guerre, mort pour la France, qui aura lieu le samedi 1^{er} juillet, à 10 heures, en l'église de Saisy.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Edme ANDRAS de MARCY, lieutenant au 2^e Hussards, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix de guerre, mort pour la France, qui aura lieu le samedi 1^{er} juillet, à 10 heures, en l'église de Saisy.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Edme ANDRAS de MARCY, lieutenant au 2^e Hussards, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix de guerre, mort pour la France, qui aura lieu le samedi 1^{er} juillet, à 10 heures, en l'église de Saisy.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Edme ANDRAS de MARCY, lieutenant au 2^e Hussards, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix de guerre, mort pour la France, qui aura lieu le samedi 1^{er} juillet, à 10 heures, en l'église de Saisy.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Edme ANDRAS de MARCY, lieutenant au 2^e Hussards, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix de guerre, mort pour la France, qui aura lieu le samedi 1^{er} juillet, à 10 heures, en l'église de Saisy.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Edme ANDRAS de MARCY, lieutenant au 2^e Hussards, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix de guerre, mort pour la France, qui aura lieu le samedi 1^{er} juillet, à 10 heures, en l'église de Saisy.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Edme ANDRAS de MARCY, lieutenant au 2^e Hussards, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix de guerre, mort pour la France, qui aura lieu le samedi 1^{er} juillet, à 10 heures, en l'église de Saisy.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, le 27 juin 1922. — Au début, la tendance était un peu irrégulière, en raison d'une légère détente des devises étrangères. En séance la hausse du Rio-Tinto entraînant une reprise générale de la cote.

Les actions de nos grandes banques sont les plus recherchées. Le Crédit Lyonnais a été particulièrement demandé. Le Crédit Français a également été très demandé.

Les valeurs de Navigation n'ont toujours pas de marché. Le Rio Tinto a été recherché par Londres. La hausse de la livre est le seul motif de ces achats.

Les valeurs de pétrole sont fermes. Au Parquet, la Financière et les Pétroles Premier sont calmes, alors qu'en Banque l'Eagle a coté 177, mais l'approche de la réponse des primes suscite des dégoûtés.

Les valeurs de sucre sont bien tenues, on a remarqué des achats en Sucreries Brésiliennes, à 354. L'Informateur Financier, 55, rue Saint-Lazare, Paris.

COMPTOIR GÉNÉRAL DE L'AMEUBLEMENT 16, avenue d'Orléans - PARIS-14^e - Métro: DENFERT-ROCHEREAU. Actuellement VENTE RÉCLAME DE MOBILIERS Grande A DES PRIX EXCEPTIONNELS

Prunelle Fournier A LA FINE CHAMPAGNE Les COUPS de SOLEIL sont des brûlures Soignez-les de la même façon avec LA POMMADE ARDACH

Officiers Ministériels

ETUDE DE M^r MAURICE BÉCHARD avoué à Nevers, 31, rue La-Fayette

VENTE SUR LICITATION Aux Enchères publiques D'Une Maison d'habitation et dépendances, sise à Decize, Faubourg Saint-Privé, rue Nationale, dépendant de la succession de M. Henri THOMAS.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Nevers, au Palais de Justice, le samedi quatre juillet mil neuf cent vingt-deux à une heure trente du soir.

On fait savoir à tous ceux qui appartient, que par suite et en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Nevers, le vingt février mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié, tant à avoués qu'parties:

1^{re} Madame Marie THOMAS, épouse de Monsieur Georges CLARQUES, assistée de M^r LAIR-DUBREUIL et Henri BAUDOIN, commissaires-priseurs à Paris.

2^{de} Madame Marie THOMAS, épouse de Monsieur Abel COIFFARD, sans profession, demeurant à Decize;

3^{de} Monsieur Henri THOMAS, principal clerc d'huissier, demeurant à Decize, assisté de M^r BECHARD, qui exerce en cette qualité près le tribunal civil de Nevers, demeurant à ladite ville, 31, rue La-Fayette;

4^{de} Madame Marie-Augustine JEANOT, veuve de Monsieur Louis-Claude THOMAS, demeurant à Decize, faubourg Saint-Privé, pris tant en son nom personnel au besoin qu'en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Maurice-Edouard-Jean de Monsieur THOMAS, ses deux enfants mineurs, de son mariage avec feu Monsieur Louis-Claude THOMAS, ayant pour avoué constitué M^r BECHARD, demeurant à Nevers, rue Gambetta;

5^{de} Madame Alice THOMAS, veuve de M. Alphonse THOMAS sans profession, demeurant à Nevers, rue du Donjon, n^o 3, ayant pour avoué constitué M^r BECHARD;

6^{de} Monsieur Jean-Marie BLANC, ajusteur, demeurant à Decize, pris en sa qualité de subrogé tuteur ad hoc, des mineurs Maurice-Edouard-Jean THOMAS et Henri THOMAS, sus-nommés.

Procédé après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, à la vente par licitation des immeubles ci-après désignés, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du Tribunal civil de Nevers, au Palais de Justice, le lundi vingt-quatre juillet mil neuf cent vingt-deux à une heure et demi du soir.

Une maison sise à Decize, faubourg Saint-Privé, rue Nationale, consistant en un corps de bâtiment construit en pierres, couvert en tuiles, élevée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, grenier au-dessus, cave au-dessous, escalier au dehors en pierres de taille, cour derrière, petit bâtiment au couchant de ladite cour formant logement de deux pièces et fournil, écurie à côté dudit fournil, magasin au fond de la cour, jardin et terrain ensuite, le tout tenant: du levant à Monsieur BOUGUES du midi à la rue Nationale; du couchant à Monsieur BONNET et du nord à Monsieur BOURDELIÈRE.

Autres charges, clauses et conditions inscrites au cahier des charges, les enchères sont portées sur la mise à prix fixée par le jugement sus-mentionné du vingt février mil neuf cent vingt-deux à dix mille francs, ci... 10.000 fr.

Fait et rédigé à Nevers le vingt-six juin mil neuf cent vingt-deux par M^r BECHARD, avoué poursuivant la vente. Signé: BECHARD.

MISE A PRIX. Outre les charges, clauses et conditions inscrites au cahier des charges, les enchères sont portées sur la mise à prix fixée par le jugement sus-mentionné du vingt février mil neuf cent vingt-deux à dix mille francs, ci... 10.000 fr.

Fait et rédigé à Nevers le vingt-six juin mil neuf cent vingt-deux par M^r BECHARD, avoué poursuivant la vente. Signé: BECHARD.

L'INSECTINOL POUDRE ET LIQUIDE détruit les MOUCHES, mites, punaises, araignées, etc. En vente partout

Enregistré à Nevers le vingt-six juin mil neuf cent vingt-deux, Folio 13, Case 14. Reçu trois francs. Pour les renseignements, s'adresser à:

1^{er} M^r Maurice BÉCHARD, avoué poursuivant la vente, 31, rue La-Fayette, à Nevers; 2^o M^r BECHARD, GÉOFRÉY et ROY, avoués à Nevers.

Etude de M^r FILLEUX Huissier à Nevers, 13, rue Ferdinand-Gambon

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Le 2 juillet 1922 à 14 heures chez M. BAUREAU, à Pont-Saint-Ours, commune de Coulanges-les-Nevers.

Etude de M^r BONNET Commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHÈRES A Nevers, salle des ventes, avenue G. Clemenceau, n^o 1, le samedi 1^{er} juillet 1922 à 13 h.

Etude de M^r LAGRUE, notaire à La Charité-sur-Loire

VENTE AUX ENCHÈRES Vente aux enchères publiques pour cause de départ par le ministère de M^r LAGRUE, le dimanche 2 juillet 1922 à 13 h. 00 à La Charité, chez M. le docteur JUVIGNY, quai Clemenceau.

Etude de M^r BONNET Commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHÈRES Aux Saules, commune de Coulanges-les-Nevers (Villa Van Gèle) Le dimanche 2 juillet 1922 à 13 heures.

Etude de M^r GAILLARD huissier à Varzy

A VENDRE A L'AMIABLE 9 RUES D'ABELLES bien garnies. 6305

Etude de M^r BOURGUIGNON, notaire à Fours

VENTES MOBILIÈRES A vendre par suite d'acceptation bénéficiaire. A l'audience publique de M. le juge BOURCER, par le ministère de M^r BOURGUIGNON, notaire à Fours, le dimanche 2 juillet 1922.

Etude de M^r LAGRUE notaire à La Charité-sur-Loire

A AFFIRMER A l'1^{er} mai 1923

LA GRANDE Marque Nationale Française

UNE VISITE A LA FOIRE DE BOURGES

Le Berry expose les richesses

-O- de son Art, de son Commerce, de son Industrie -O-



Cliché « PARIS-CENTRE ».

Sous l'égide de Jacques Cœur

Bourges, 28 juin (par téléphone de notre correspondant particulier). — La Foire-Exposition de Bourges bat son plein. Sans attendre, ni prétendre à l'éclat de certaines manifestations organisées dans des villes de première importance, on peut dire qu'elle réalise un notable progrès sur celles qui l'ont précédée dans la capitale du Berry, où, chaque année suffit à sa peine. Les organisateurs avaient d'ailleurs à lutter contre de redoutables difficultés dont la principale est la fréquence et la multiplicité de ces manifestations. Mais par son passé Bourges se devait de tenter, elle aussi, un effort, pour faire revivre sur son nom, l'éclat commercial dont l'illustra Jacques-Cœur. C'est sous le vocable du grand architecte du Roi que la place le conseil municipal, en décidant que la Foire-Exposition coïnciderait chaque année avec les foires Jacques-Cœur qui se tiennent du 24 juin au 14 juillet, sur la place Séraucourt, et qui sont, en plus grand, une réunion foraine appelée « assemblée ».

S'inspirant des initiatives prises en d'autres villes, le conseil décida d'élargir et de réaliser cette assemblée, en faisant appel au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, pour exposer leurs produits et donner un regain d'activité à leurs affaires. Déjà en 1886 et en 1897, d'heureuses expériences avaient été faites sous le nom d'exposition. Plus tard, en 1908 et en 1912, le prince Pierre d'Artemberg avait repris l'idée en la spécialisant à l'automobile et à la mécanique. En 1920, la municipalité de Bourges reprit l'initiative à son compte. L'an dernier, elle ouvrit les portes de l'exposition à toutes les branches économiques, et devant les résultats encourageants obtenus, il fut décidé que la Foire serait annuelle et constituée en organisation autonome.

L'expérience a fait ses preuves

Aujourd'hui, l'expérience a fait ses preuves. Ainsi que Paris-Centre le signalait dès l'ouverture de la foire, le nombre des exposants déborde le cadre dans lequel on devait les renfermer. Non seulement l'intérieur du hall est bondé, mais il a fallu recourir aux dépendances extérieures de l'immense édifice, et à la place de la Nation, et malgré tout, il n'a pas été possible de comprendre dans l'enceinte, l'intéressante exposition de l'école d'apprentissage. Commerçants et industriels ont bien fait les choses. Ils ont mis, à la présentation de leurs stands une coquetterie ingénieuse, heureusement servie par d'habiles artistes décorateurs. Au centre les salons de la mode et de l'ameublement ; tout autour, la mécanique de précision avec toutes ses applications, l'automobile, le cycle, la métallurgie voisinant avec la chaudronnerie, l'hydrothérapie, la distillerie, l'électricité. La miroiterie, la céramique et la verrerie ont des stands très remarquables. L'art du tissu, avec ses diverses applications, tentures, tapisseries, broderies, s'y manifeste dans toute sa splendeur. L'exposition des ouvrages envoyés au concours de l'école des Beaux-Arts était particulièrement remarquable. Une place très large a été réservée aux produits chimiques spéciaux à l'agriculture et à la mécanique agricole.



Cliché « Paris-Centre ».

La Citroën

« Jusqu'où ne monterai-je pas ? » disait Fouquet. Que dirait, alors, cette automobile, si elle pouvait parler ?

Une révolution dans la traction automobile. — La grande marque nationale André Citroën continuant à marcher à l'avant-garde de l'industrie automobile française présente aux populations berrichonnes à l'occasion de la Foire-Exposition, sa fameuse voiture-chenille. Ce véhicule peut monter les marches d'un escalier, les pentes les plus abruptes, aller sans difficultés dans tous les terrains. La chenille permet de remorquer avec un moteur de 9 HP, jusqu'à 7 ou 8 tonnes, et peut rendre de grands services dans les exploitations agricoles. De l'avis unanime la chenille est appelée à rendre de grands services. Le garage Fernand Sellier, 1, rue Vieille-Saint-Ambroix, à Bourges, a tenu d'ailleurs à faire des démonstrations publiques, des facilités de mouvement de la chenille Citroën.

Parmi les Stands, l'Exposition de MM. Buteau et Cie, d'Ourouer-les-Bourdelins, est à remarquer. Cette maison, bien connue pour la qualité de ses vins de choix et sa spécialité de Vins Blancs de Pouilly si appréciés lors de l'inauguration à l'occasion du vin d'honneur, expose des produits de sa distillerie, toutes spécialités remarquables. Nous avons pu déguster le « Quina Buteau » au vieux Porto, dont la création remonte à plus de 40 années. Ce produit exquis peut satisfaire les palais les plus délicats et passe pour l'un des meilleurs quinquinas de France. En outre des diverses spécialités exposées: Prunelle, Chéry, Triple-Sec, Anis Suprême, la firme Buteau et Cie a repris la fabrication de la vieille liqueur « la Berrichonne », brevetée en 1898 et du « Klairjo », liqueur au goudron si appréciée des sportifs. Qui ne connaît la devise : « Four être costands », « Buvés du Klairjo ».

Ces spécialités, dont la dégustation nous a été offerte par MM. Thévenot Frères, dépositaires pour Bourges, font honneur à la

Le Stand de la Maison Thévenot Frères est particulièrement visité. Leurs « Sodas » d'une fabrication irréprochable sont appréciés de tous les connaisseurs, leur « Orangeade » fait les délices des gourmets qui ont su la classer dans la première catégorie des produits similaires. A noter que la Maison Thévenot Frères est seule dépositaire pour Bourges de tous les produits de la Maison Buteau et Cie, des Bourdelins.

Nous sommes heureux d'enregistrer le succès remporté par la Carrosserie Roux-Debrade et Fils, de La Guerche, à la Foire-Exposition de Bourges. Cette vieille maison bien connue dans la Région, présente des modèles de voitures attelées d'un goût et d'une exécution remarquables. Son Stand est l'un de ceux qui sont les plus visités et où les connaisseurs s'arrêtent longtemps.

Élégance, confort, légèreté, solidité, toutes les qualités sont réunies dans les différents modèles exposés. A signaler une petite voiture à 2 places, création de la Maison, spéciale pour trotteurs, qui remporte un très grand succès.

La tuilerie de Beauvais

L'industrie céramique, si prospère dans la région, était représentée par une seule firme : la Tuilerie de Beauvais, à Sancoins, dirigée par son propriétaire, M. Auguste Vigier. Nous avons admiré l'élégance de son Stand, heureusement décoré de verdure et qui encore la beauté, la sonorité et le fini de ses produits d'une belle couleur rouge uniforme. Que ce soit tuiles plates, tuiles mécaniques, briques pressées, briques planchées, jusqu'à 80 centimètres de longueur ou briques 15 trous aux dimensions colossales,

irréprochables, dont, notamment, un modèle laqué, garni soie, toutes nuances, facturé 595 francs les cinq pièces. Meubles Trianon, très artistiques et du plus bel effet. Nombreuses chambres à coucher de tous styles : Louis XVI, avec literie complète, à 1.995 fr. ; acajou et bronze, avec armoire à deux portes, à 1.975 fr. ; Louis XV, en noyer massif, à 2.200 fr. ; enfin une chambre acajou massif et bronze, avec armoire à trois portes, de toute beauté, et qui est le clou de ce splendide étalage.

Petits meubles de fantaisies, travaillées, sellettes, tapisseries en tous genres complètent heureusement cette Exposition très étendue et très réussie qui, depuis l'ouverture, attire et retient un grand nombre de visiteurs.



Cl. « Paris-Centre »

Nouveautés Aubrun

Que de goût, que de richesse, que de décor, dans ces quatre compartiments qui sont autant de bijoux

Majestueux et de haut goût, le Stand de la Maison Aubrun se compose de quatre parties : fumoir, salon, plage et pouponnière. L'ensemble, de style moderne, très joliment décoré et présenté, est vraiment ravissant. Dans ce cadre varié et élégant, se trouvent, et on pourrait presque dire, vivent de gracieux mannequins de cire, qui présentent au public les dernières modes : costumes, tailleurs pour dames, manteaux, robes, costumes d'hommes très fins, délicieuses robes d'enfants, etc. L'installation toute moderne des ateliers de la Maison Aubrun lui permet de fabriquer les modèles exposés, ainsi que les articles de sa vente courante à des prix défiant toute concurrence. La Maison Aubrun supprime tout intermédiaire et a pris pour devise : La vente directe du producteur au consommateur.



Cliché « Paris-Centre »

L'Ameublement Guyot

Il y en a du cher et du bon marché, mais tout est luxueux

Dans la section de l'Ameublement, le Stand de la Maison Guyot Jean-Marie, de La Charité-sur-Loire, compte parmi les plus beaux et les plus vastes de l'Exposition. Tous les meubles exposés retiennent l'attention des visiteurs, tant par leur parfaite exécution que par leurs prix avantageux. On y remarque des salons à manger en noyer massif, d'un fini irréprochable ; en chêne massif, avec buffet à 5 parties, vitre, dont le succès est considérable et qui a été vendue plusieurs fois ; en moderne, à très bas prix, et avec pannetière à 1.495 fr. Sièges cuir à 54 fr. ; sièges cannés à 39 fr. ; enfin un type de buffet populaire, vitré, teinte acajou au prix de 178 fr. Très jolie collection de salons, aux lignes

Solidité, élégance, voilà ce qui caractérise le stand de la Maison de Chaussures J. Maurier Fils, place Planchat, à Bourges. Très grand et beau choix de chaussures « Unic », pour hommes ; articles de chasse, garantis imperméables avec semelles en caoutchouc. Toutes les dernières créations pour dames, en vernis et en daim, de Pinet et de Roussé ; articles de luxe et de première qualité.

Au fond du stand, trois remarquables ombrelles et les jolis parapluies « Tom Pouce » qui sont ce qu'il y a de plus beau et de plus nouveau.

La Maison J. Maurier, nous prie de faire savoir qu'un escompte de 5 % sera consenti à tout acheteur pendant la durée de la Foire. Visitez le Stand Maurier et demandez la carte des prix et tous renseignements nécessaires.



Cliché « Paris-Centre »

Chaussures Maurier

Cendrillon ne pouvait être mieux chaussée quand le prince Charmant se prit à l'aimer

SUPRÊME BUTEAU Épuratif Hygiénique et Rafraîchissant



Cliché « Paris-Centre »

A la Grande Maison

Le bon goût dans la simplicité

M. Jules Janneteau, propriétaire de « La Grande Maison », à Sancoins, expose un très beau choix de costumes pour hommes et enfants. Exposition simple, sobre, élégante, qui est bien la marque du bon goût de « La Grande Maison », de Sancoins.

M. Jules Janneteau a fait une place, et non des moindres, dans son exposition, à l'élégance féminine. A côté des costumes d'hommes, les visiteuses peuvent remarquer de superbes manteaux, soie et fourrure, pour dames conçus dans le goût le plus sûr et parfaitement exécutés. C'est un gros succès pour « La Grande Maison ».

Le Stand de la Maison Courtade, Soudure Autogène, à Nevers, est très entouré par de nombreux acheteurs qui peuvent apprécier les nouveaux modèles brevetés 1921 que cette Maison a exposés.



Cliché « Paris-Centre »

A Jeanne d'Arc

Mesdames, voici la mode

La Maison Berlo, « A Jeanne-d'Arc », 14, rue Moyenne, a bien fait les choses. Son Stand, dont la décoration est l'œuvre de nos artistes berruyers, MM. Chaumeau frères, avenue de la Gare, reproduit le jardin de l'Archevêché, avec, comme toile de fond, la perspective de la Cathédrale et de l'Hôtel de Ville.

Dans ce cadre original et pittoresque, on admire des vêtements de toute beauté pour hommes, jeunes gens et enfants. Les modèles créés par la Maison Berlo et confectionnés d'une façon irréprochable par des spécialistes et s'inspirant des dernières modes, font sensation.



Cliché « Paris-Centre »

Au Petit Paris

Des fleurs... non des chapeaux mais combien jolis, gracieux, légers

Un intérieur élégant et coquet dans lequel est posée, comme de gigantesques papillons multicolores, une délicieuse collection de chapeaux pour dames, enfants et fillettes. Grand choix, varié, haute mode, modèles exclusifs, et aux prix les plus bas, voilà ce qui caractérise la maison « Au Petit Paris ».

En dehors de son rayon de haute mode, le « Petit Paris » s'est encore spécialisé dans la Lingerie pour dames et enfants. Ses layettes toutes faites ou sur commande, sa bonneterie réputée pour dames et enfants ont une renommée bien établie dans toute la région berrichonne. La décoration du stand « Au Petit Paris » a été exécutée par M. Berchon, tapissier, rue des Armuriers, à Bourges.

Nous avons remarqué à l'Exposition de Bourges, la vitrine contenant les flacons de la Poudre de l'Hôpital, spécialité qui donne des résultats surprenants dans tous les maux d'estomac et d'intestin. M. le Député-Maire et M. le Préfet ont serré la main à M. Larche, pharmacien-spécialiste, directeur du Laboratoire de la Poudre de l'Hôpital, aux Aix-d'Angillon (Cher) et l'ont vivement félicité de son heureuse découverte qui rend de si grands services aux malheureux qui souffrent de l'es-



Cliché « Paris-Centre »

Le stand Monin

Nos amis Américains seraient-ils encore « secs et prohibitionnistes » s'ils voyaient toutes ces fioles dans lesquelles chante l'âme des vins et des liqueurs ?

Dès l'entrée dans l'enceinte intérieure on aperçoit, à droite, le stand majestueux des « Etablissements Monin », un des plus beaux de la Foire. Drapé bleu et or, égayé par une collection de bouteilles de toutes couleurs, il frappe l'œil du visiteur par le goût délicat que le tapissier a mis à la confectionner et la maison à l'installer.

Tous les produits de la maison Georges Morin occupent dans le stand la place d'honneur, que leur valent la pureté et la qualité de leur fabrication. On remarque au premier rang une collection d'élégantes bouteilles d'« Orangeade » et de « Clironnagade », produits garantis purs jus de fruit, et qui sont une des spécialités de la maison.

Puis c'est la « Fraise Georgette », également garantie pur fruit et pur sucre ; le « Berry-Quina », rouge et blanc, régal des amateurs, et dont l'étiquette artistique pré-



Cliché « Paris-Centre »

A la Samaritaine

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer : la présentation artistique ou le fini du travail

La Samaritaine, qui ne veut point mentir à sa haute réputation, expose une série de vêtements de haut luxe pour hommes. Merveilleuse collection de costumes d'enfants qui consacrent une fois de plus le renom solide de la Samaritaine, à Bourges, et dans ses succursales de Saint-Amand et de Mehun-sur-Yèvre. L'ensemble de la présentation est d'une élégance parfaite.



Cliché « Paris-Centre »

Au Petit Paris

Des fleurs... non des chapeaux mais combien jolis, gracieux, légers

Un intérieur élégant et coquet dans lequel est posée, comme de gigantesques papillons multicolores, une délicieuse collection de chapeaux pour dames, enfants et fillettes. Grand choix, varié, haute mode, modèles exclusifs, et aux prix les plus bas, voilà ce qui caractérise la maison « Au Petit Paris ».

En dehors de son rayon de haute mode, le « Petit Paris » s'est encore spécialisé dans la Lingerie pour dames et enfants. Ses layettes toutes faites ou sur commande, sa bonneterie réputée pour dames et enfants ont une renommée bien établie dans toute la région berrichonne. La décoration du stand « Au Petit Paris » a été exécutée par M. Berchon, tapissier, rue des Armuriers, à Bourges.

Nous avons remarqué à l'Exposition de Bourges, la vitrine contenant les flacons de la Poudre de l'Hôpital, spécialité qui donne des résultats surprenants dans tous les maux d'estomac et d'intestin. M. le Député-Maire et M. le Préfet ont serré la main à M. Larche, pharmacien-spécialiste, directeur du Laboratoire de la Poudre de l'Hôpital, aux Aix-d'Angillon (Cher) et l'ont vivement félicité de son heureuse découverte qui rend de si grands services aux malheureux qui souffrent de l'es-



ESTOMAC

CULTIVATEURS!... Vous savez que la SALAISSON des FOURRAGES

ASSURE leur bonne conservation ;

AUGMENTE l'appétence ;

PERMET d'utiliser les fourrages grossiers et défectueux ainsi que les fourrages poussiéreux, moisis et altérés.

N'oubliez pas que

le sel étant un **CONDIMENT** et un **ALIMENT**, doit être incorporé à la ration de tous les animaux domestiques

Pour les **FOURRAGES**, c'est au moment de l'engrangement qu'il convient de l'employer à la dose de :

12 à 15 kilos par 1.000 kilos de foin récolté dans de bonnes conditions ; **20 à 25 kilos**, par temps humides

Si vous ne voulez pas en manquer, passez vos commandes de suite :

Au Comptoir de Vente des Salines de Franche-Comté, 20, avenue Carnot, BESANÇON et pour le département de la NIÈVRE, à l'AGENCE DES SELS, à Nevers, 6, rue Saint-Etienne ou chez ses dépositaires.

AVIS IMPORTANT. — Les Salines de Franche-Comté ne livrent que des SELS raffinés de 1^{er} choix auxquels il est ajouté les matières dénaturantes prescrites par les règlements. Les sacs sont plombés et portent la marque du « Lion ». Elles prient MM. les Agriculteurs d'exiger ces conditions de leurs fournisseurs.

M. ESCAFFRE, commissaire-priseur, procédera à Joligny (Yonne), le dimanche 2 juillet, à 14 heures, à la vente, en bloc ou en détail, du **MATÉRIEL** ci-après composant une **SCIERIE MOBILE** installée sur le Fort-au-Bois. Locomobile 2500 HP. Bancs de scies pour circulaires ; à équerir (absolument neufs) ; à doubler, à rogner, lot de scies, courroies, feuil matériel, Hangar démontable, etc.

CLERC COMPTABLE est demandé pour quelques mois par M. LEFRANC, à Gien. 6338

A VENDRE
DOMAINE DES VALLIERS
Commune de Cerdon (Loiret), 1.500 mètres gare. Maison de maître, 450 hectares terres, bois, bruyères. Superbe chasse. Pêche, étang, rivière.
Me DEVISME, notaire, Gien (Loiret). 5807

A affermer pour entrer en jouissance le 1^{er} mai 1923.
UNE PROPRIÉTÉ sise à Bazolles, d'une contenance de 65 hectares environ. S'adresser pour traiter à M. REGNIER, à Montargis, par Saugy (Nièvre). 5023

PERSONNEL
ON DEMANDE :
REPRESENTANT EN TISSUS (Lingerie, trousseaux et tous Tissus)
EST DEMANDE pour visiter clientèle bourgeoise de la région. — Adr. offres avec réf. à Publicité Bernolin, 24, rue d'Autun, Chalon-sur-Saône. 6241

CHARRON
bien rétribué pour environs de Montargis.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. BADINIER fils, à Château-Landon (S.-et-M.). Pressé. 6389

DIVERS
IMPORTANTE MAISON désirant développement recherche **COURTIERS ET COURTIERES** pour représentation facile. Fixe et commissions.
S'adresser à M. PANASSIERE, 2, Boul. de la République, NEVERS. 6445

Importante maison en vins du Centre, ayant bureaux dans le Midi, cherche un **REPRESENTANT SÉRIEUX** actif, bien au courant du métier, ou voyageur ayant clientèle, pour visiter le commerce de gros de la région.
S'adresser au bureau du journal. 6376

HUIT À DIX FRANCS par jour sans quitter emploi travail facile. Ecrire Etablissements du Sud-Est, rue Garibaldi, Lyon. 6181

Grande Compagnie d'assurances de 1^{er} ordre, accidents, incendie, mortalité du bétail.
DEMANDE AGENT GÉNÉRAL pour les villes de Clamecy, Cosne, Corbigny, Prémy, Luzzy, Montsauche, Château-Chalon, Vichy, Moulins et Montluçon.
Ecrire : JOUQUET, inspecteur à Charolais (S.-et-L.). 6145

MAISON DORMONT
Mécanicien
13, rue Jean-Jaurès, NEVERS

MATÉRIEL OCCASION
TRANSMISSION ET PALIERS-POULIES
UN MOTEUR À ESSENCE 4 HP.
UN MOTEUR 4 HP TANGY « A GAZ
UNE LOCOMOBILE « BROUHOT » 10 HP
UNE LOCOMOBILE « GERARD » 8 HP

MINES DE DECIZE
de MM. SCHNEIDER & C^o
Charbons
Pour Battage et Industrie
Pour prix et renseignements, s'adresser à **Antonin DURAND**
6, Rue du Rempart, NEVERS

A VENDRE
BELLEMAISON BOURGEOISE
avec parc et jardin
Rue de Paris, n° 29 bis, à Nevers
Libre de suite.
S'adresser à M. VIRLOGEUX, directeur de l'Agence Immobilière du Centre, à Nevers, rue du Rempart, 9. Tél. 2-21.

A VENDRE À L'AMIABLE
Domaine des Tuileries
Commune de Sermoise, à 6 kilomètres de Nevers
Bâtiments en parfait état
Contenance : 50 hectares dont 26 hectares en prés et pâtures.
Libre au 11 novembre 1924
Petite location à côté, libre de suite
Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adresser à : M. VIRLOGEUX, Directeur de l'Agence Immobilière du Centre, n° 9, rue du Rempart à Nevers. Téléphone : 2-21. 6393

A Céder
FRUITERIE - PRIMEURS, 15.000 francs.
CAFE RESTAURANT 12.500 francs.
BOULANGERIES 9.000 et 18.000 fr.
COFFEUR mixte, 25.000 fr.
PLUMBIER et entretien, tombes cimetières, grande ville Centre : 9.000 fr.
JOURNAUX BIOUTERIE 25.000 fr.
CAFE BUVETTE, chambres meublées tr. b. log. personnel. Bail 9 ans Loy. 3.000 fr. Prix : 32.000 fr.
Tr. b. **RESTAURANT**, ch. meublées, gros chiffre. Prix 50.000 fr.
Et quantités de fonds à Nevers, région, Paris et banlieue.
BERNADAT-VIRLOGEUX, 17, rue Gambetta, Nevers. 6450

VENTES
MATÉRIEL DE BATTAGE BROUHOT complet, dernier modèle.
UNE MACHINE À VAPEUR BRELOUX 9 HP., état neuf.
UNE CAMIONNETTE CHENARD 500 kilos, 3 HP., prix 4.000 fr.
UN TRACTEUR AGRICOLE WALT Avance 10 x 20 HP., état de neuf, prix à débattre.
AUTOMOBILE NEUVE 14 HP., de 8 à 10.000 francs, suivant modèle.
Agence VERMOREL, LARA, CORRE LA LICORNE, SALMSON, et toutes autres marques au goût du client.
Bas prix.
Pour essai, s'adresser à M. Jean DUBOIS, mécanicien, à CLAMECY (Nièvre). 5657

UN AIDE COMPTABLE
S'adresser à l'usine de LA MOTTE, rue d'Handi, Nevers. 6349

BONS CHARRONS et **MENUSIERS EN VOITURES** sont demandés à la **CARROSSERIE MERY VILLENEUVE-SUR-YONNE** (Yonne).
Travail assuré. Bons salaires.

UN OUVRIER BOUCHER sortant d'apprentissage. S'adresser à M. CHERBUIS, boucher, à COSNE (Nièvre). 6348

FILLES DE SAIE pour service de la chirurgie. Ce service est dirigé par les Sœurs Filles de la Sagesse.
S'adresser à l'Economat de l'Hospice de Montargis (Loiret). 6477

UN CHARBONNIER célibataire ou marié pour les régions dévastées. Payé au mois bons gages.
S'adresser à M. TAMINAU, à Verneuil (Nièvre), Urgent. 6491

UN VACHER SÉRIEUX sachant traire.
S'adresser à M. DELAFOSSE de ROLLAND, aux Grands-Buyères, près Cosne (Nièvre). 6447

AGRICULTEURS
Abritez vos instruments agricoles sous les **Barreaux démontables** de L'INTERMÉDIAIRE DES USINES
6, Boulevard Richard-Lenoir, Paris, XI^e. Notice gratuite sur demande. 6483

Entreprise de transports EN TOUS GENRES
J.-M. LEMAITRE
DECIZE

AUTOMOBILISTES !
avec l'**HUILE RIGAL**
ON VA VITE ET LOIN
Usine : 29, av. Boucaud, CHALON-SUR-SAONE

Moteurs à essence Occasion, marche garantie.
Moteurs électriques Toutes forces.
Electricité Dans toute son application. Bobinage, Chargement d'accus, etc.
Appareillage électrique Foras, lumière, sonnerie, installations, appareils et accessoires pour automobiles.
pétrin mécanique Nouveau modèle, à cuve commandée.
Petit outillage mécanique Alésoirs, étaux, limes, filières, mèches et forets, scies, tarauds, fraises, etc.
machines-outils et à bois Pieds de table, balustras, manches, etc.
Travaux sur leurs bois

A. OUGEN OMNIUM FRANÇAIS D'OPTILOGE, 6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)

TOILES - SACS - BACHES - FICELLES
Anciennes Maisons A. FRANCK et SOCIÉTÉ DU SAC

Comptoir de l'Industrie du Jute
Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs
12, Rue du Rempart, NEVERS
A. LERICHE, directeur
SACS POUR TOUTS USAGES - TOILES D'AMÉLIEMENT EN 100 c/m - EMBALLAGES - SANGLES
COUVREZ VOS VOITURES
Avec les Bâches du COMPTOIR DE L'INDUSTRIE DU JUTE
Téléphone 0-10 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers
VENTE ET LOCATION

POUR LA FEMME
Sur 100 femmes, il y en a 90 qui souffrent de maladies intérieures qui les gênent plus ou moins, mais qui expliquent les hémorragies aboussées, continuelles auxquelles elles sont sujettes.
La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis, tout à coup, les maux lui redoublent et occasionnent des douleurs dans les reins. La malade s'affaiblit et s'altère continuellement.
QUE FAIRE ?
A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : Prenez une cure avec la **Jouvence de l'Abbé Scury** qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il s'agit de votre santé, et sachez bien que la **JOUVENCE DE L'ABBÉ SCURY** est composée de plantes spéciales sans aucun poison ; elle est faite exprès pour guérir les MALADIES INTÉRIEURES DE LA FEMME : Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, des nerfs, de la Ménstruation, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Varices, Fibroides.
La **JOUVENCE DE L'ABBÉ SCURY**, préparée à la Pharmacie Eug. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies.
1^{re} Boîte, 8 fr., plus impôt 0 fr. 60, total : 8 fr. 60.

Carrosserie CHAMPEAU
66-70, Rue de la Préfecture et Porte de Paris
NEVERS
CARROSSERIE AUTOMOBILE
FORGE - PEINTURE - GARNITURES
FOURNITURES
Réparations de Malles et sacs de voyage

Automobiles De DION-BOUTON
Ne sont pas des Voitures
mal, des voitures confortables, souples et rapides
VÉHICULES INDUSTRIELS
de 500 à 5.000 kilos de charge
AGENT GÉNÉRAL
J. PETITIMBERT, à CLAMECY

Après la Grippe

vous restez anémié, déprimé, sans force et sans énergie. Tout votre organisme affaibli se remet péniblement de cette secousse. Il faut vous remonter au plus vite. Vous devez prendre un reconstituant énergétique.

Le Phosphorgane

COMPOSÉ DE PHOSPHATE NUCLÉINÉ, RENDU ASSIMILABLE PAR UNE SAVANTE PRÉPARATION EST UN **producteur d'énergie vitale**

Sous l'action puissante de ce médicament, tous les maux disparaissent, un sang plus riche, plus pur, circule à nouveau dans les veines, les fonctions se régularisent, les joues reprennent leurs couleurs, le cerveau son activité.

Le Phosphorgane est la santé en bouteille

pour tous les affaiblis, fatigués, convalescents.

Le flacon : 7 fr. — Les 3 flacons : 20 fr. franco

Dépôt général : **BERNAMONT**, Pharmacien-Spécialiste
87, Rue du Commerce, NEVERS

LAMPES ÉLECTRIQUES
DISPONIBLES PAR TOUTES QUANTITÉS
QUALITÉ IRREPROCHABLE
DEMANDEZ NOS TARIFS
Demandez le Tarif pour revendeurs
Entreprises Électriques du Centre
Rue de la République, MONTGAILLON-LES-MINES (S.-et-L.)

Exploitations Forestières - Carbonisation
J. LARICHE
NEVERS - 5, Place Chaméane, - NEVERS
- Vente en gros -
Téléphone 4-44

N'oubliez pas
Que si vous voulez un **BON ET BEAU SERVICE DE TABLE**, MANCHE EBÈNE, CORNE, IVOIRE NAGÉ ou ARGENT, c'est toujours à la vieille et sérieuse Maison **MATRAS**,
L. HÉBRAL, Successeur
Rue Ferdinand-Gambon, n° 5, Nevers
qu'il vous faut aller. Outre un grand choix de ces **HAYISSANTS SERVICES**, vous trouverez un bel assortiment de **COUVERTS ARGENT, CUILLERES À CAFÉ, LOUCHES, TIMBALES**, etc. etc. Avec des nouveaux prix surprenants
MAISON DE CONFIANCE ABSOLUE

TOUS LE QUE SACHENT

De toutes les affections douloureuses, la plus redoutée est, certainement la **NEURALGIE**, tant par l'intensité des douleurs qu'elle provoque que par sa résistance à tout traitement.
Le **KELEO** permet d'assurer la disparition complète, en quelques jours, de toutes les névralgies, tant faciales que dentaires ou intercostales. Une enlève à source de cet **INCROYABLE CALMAN** fait CESSER, en DIX MINUTES les névralgies, les migraines les rhumatismes, les maux de dents.
LE KELEO ne fatigue pas l'estomac comme les cachets, dont l'usage répété amène, fatalement l'apparition des dyspepsies, gastralgies, brûlures, ulcères **LE KELEO** se trouve dans toutes les pharmacies.
Dépôts principaux :
Pharmacie **BERNAMONT**, Nevers.
Pharmacie **J. MASSENET**, Nevers.
Pharmacie **VERNADAT**, Montluçon.